

# Caribou forestier/des bois

Compilation des procès-verbaux  
2001-2021

Document disponible

27 et 28 mars 2001

## 9. LÉGISLATION / RÉGLEMENTATION

### 9.1 RÈGLEMENT RELATIF À LA CHASSE HIVERNALE AU CARIBOU DANS LE SECTEUR DE FERMONT

La délégation du Québec dépose le document suivant:

**00-01D:43** Lettre de Denis Vandal à la secrétaire (01.03.08) Objet: Modification réglementaire; chasse hivernale au caribou dans le secteur de Fermont. Pièces jointes : Scénario A et Scénario B et carte géographique intitulée « Chasse hivernale au caribou - Secteur Fermont. Document préliminaire. Mars 2001. Région Nord-du-Québec »

Les deux scénarios décrits dans le document préconisent:

- l'abolition de la présente zone 19/23 (tirage au sort) afin de protéger le caribou des bois;
- la réduction du nombre de prises maximales permises (actuellement quatre) à deux caribous par chasseur;
- l'augmentation du nombre de gagnants du tirage (présentement 800) à 1000, avec possibilité d'augmenter la prise totale des chasseurs indépendants à 4000 (par comparaison à 3200 en ce moment).

Le Plan A prévoit la création d'une seule zone 23 sud, pour les clients des pourvoiries et les gagnants du tirage (voir carte). Un chasseur ne pourrait détenir qu'un permis, soit au titre de client d'un pourvoyeur ou à celui de gagnant du tirage, lui permettant de chasser indépendamment dans cette zone.

Le Plan B prévoit la création de deux nouvelles zones distinctes, l'une pour les gagnants du tirage, l'autre pour les clients des pourvoiries (voir carte). Cela limiterait aussi la détention des permis à un seul par chasseur, mais les gagnants du tirage pourraient chasser dans la zone réservée aux pourvoyeurs s'ils n'ont rien abattu dans la zone libre. Denis Vandal signale que la zone serait moins vaste que celle qu'elle remplace et que l'aire fréquentée par les caribous des bois serait complètement évitée. Il ajoute que l'échéancier prévu pour la mise en oeuvre de cette modification est la saison 2003 au plus tôt, mais qu'il lui faut les conseils du Comité avant la fin d'avril si possible.

Les trois délégations autochtones critiquent l'intention qu'elles prêtent au Québec d'augmenter les prises de caribou des chasseurs indépendants. Elles font remarquer l'absence de données récentes sur l'état du troupeau de la rivière George, et que le Québec n'a toujours pas élaboré de plan de gestion du caribou du Nord québécois. Elles pressent le Québec de ne pas augmenter le nombre de permis de chasse délivrés.

La secrétaire est priée d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

## 18-19 Juin 2001

### **6. LOIS ET RÈGLEMENTS**

#### **6.1 RÈGLEMENTS DE CHASSE: CHASSE SPORTIVE D'HIVER AU CARIBOU; RÉGION DE FERMONT; MISE À JOUR**

Gilles Harvey rapporte que le Québec attend toujours les commentaires des délégations crie et inuite pour prendre une décision.

Denise Geoffroy se dit d'avis qu'il devrait être tenu compte des investissements que les pourvoyeurs opérant dans la zone 23 Sud y ont fait, de même que des opinions de toutes les parties, avant de décider s'il y a lieu de changer la délimitation de cette zone. Elle évoque le contenu d'une résolution à ce sujet adoptée conjointement par la Société de développement des Naskapis et par la Nation naskapie de Kawawachikamach, résolution dont elle croit que la Société de la faune et des parcs a dû recevoir copie à l'heure qu'il est.

## 25-27 septembre 2001

### **6. LOIS ET REGLEMENTS**

#### **6.1 RÈGLEMENTS DE CHASSE: CHASSE SPORTIVE D'HIVER AU CARIBOU; RÉGION DE FERMONT**

Denis Vandal fait état du résultat de la récente rencontre des représentants de la Société de la faune et des parcs du Québec avec les intervenants de Fermont au sujet de la chasse hivernale au caribou qui se déroule dans cette portion du territoire conventionné. Le consensus était à l'effet de fermer la zone actuelle 19-23 réservée au tirage au sort et de ne permettre la chasse sportive hivernale que par le biais des pourvoiries dans la Zone 23 Sud, telle qu'elle est présentement délimitée.

Denise Geoffroy ajoute l'information complémentaire qui suit à la position des Naskapis : elle signale que les Naskapis appuient la protection du caribou des bois et la fermeture de la zone 19-23, mais n'appuieraient pas le prolongement de la Zone 23 si tel prolongement devait empiéter sur le territoire qu'exploitent les pourvoiries en place. Comme les caribous du troupeau de la rivière George ne viennent presque plus à Fermont en hiver depuis quelques années, le prolongement de la Zone 23 risquerait de n'être fréquenté que par le caribou des bois, lequel ne serait pas davantage protégé par cette mesure.

En réponse à une question de René Dion, Denis Vandal indique que les éventuels changements ne seraient mis en vigueur qu'à l'hiver 2002.

Sur proposition de Kenny Blacksmith, appuyée par Johnny Peters, la **Résolution 01- 02:14** est adoptée à la majorité des voix (les parties autochtones votant en faveur et le Québec s'abstenant); elle recommande comme mesure la plus propice à protéger le caribou des bois de fermer la Zone 19-23 (zone de tirage) à la chasse sportive au caribou en hiver.

## 12-13 décembre 2001

### 7. LOIS ET REGLEMENTS

#### 7.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES ACTIVITÉS DE CHASSE

Des exemplaires du document suivant sont distribués aux participants :

**DOC. 01-02D:29** Règlement modifiant le Règlement sur les activités de chasse. Lois sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1, a. 162, par. 9°).

Denis Vandal demande l'avis du CCCPP quant à la modification envisagée au projet de règlement mentionné ci-dessus. On y propose, afin de mieux contrôler l'exploitation de l'ours noir dans la zone 16 (la zone Sud du Territoire) d'y permettre un certain nombre de prises sportives, mais seulement aux clients de pourvoiries détentrices de coupons d'enregistrement. La ressource requiert protection, car les densités d'ours noirs dans cette zone sont faibles, et on prévoit que les chasseurs sportifs ontariens viendront peut-être chasser au Québec par suite de l'interdiction imposée à la chasse à cette espèce dans leur province.

Denis Vandal attire ensuite l'attention des participants sur d'autres dispositions du règlement qui donnent effet à la Résolution no 01-01:14 du CCCPP recommandant la fermeture de la chasse sportive d'hiver au caribou dans la zone 19-23, zone de tirage près de Ferment, pour y protéger le caribou des bois.

À une question de René Dion, Denis Vandal répond que la chasse sera fermée en 2002 et le demeurera jusqu'à nouvel ordre.

Sur une proposition de Denis Vandal, appuyée par Simeon Pash, la **Résolution 01-02D:29** est adoptée à l'unanimité, à l'effet d'appuyer les dispositions du règlement cité en rubrique visant à mieux contrôler l'exploitation de l'ours noir.

## Lettre février 2002

Extrait de lettre du FAPAQ au CCCPP (**doc 01-02 :45**) :

*Afin de protéger le caribou des bois de la zone 19, nous avons dû agir rapidement au niveau réglementaire en abolissant la chasse dans la partie de la zone 19 compris dans la zone 19-23 (tirage au sort pour la saison 2002-2003). Il n'y aura donc pas de tirage au sort et les chasseurs qui voudront pratiquer la chasse au caribou dans la zone 23 sud devront utiliser obligatoirement les services d'un pourvoyeur.*

*Nous désirons consulter à nouveau le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage sur une nouvelle proposition pour la saison 2003-2004.*

*Comme vous pourrez le constater en prenant connaissance de la carte ci-jointe, nous proposons de conserver la zone 23 sud telle qu'elle est actuellement définie. Nous réintroduirions le tirage au sort en conservant le même nombre de gagnants qu'en 2000- 2001, soit 800 (1 600 permis).*

*Ces gagnants pourraient pratiquer leur activité dans cette zone sans être obligés d'utiliser les services d'un pourvoyeur sauf dans les périmètres d'exclusion entourant certaines pourvoiries (voir carte). Quant aux pourvoyeurs, ils pourraient exercer leur activité partout dans la dite zone.*

## 19-20 mars 2002

### 7. LEGISLATION

#### 7.1 RÈGLEMENTS DE CHASSE : CHASSE SPORTIVE D'HIVER AU CARIBOU ; RÉGION DE FERMONT ; SAISON 2003-2004

Le document suivant est déposé :

**01-02D:45F** Lettre de Denis Vandal à la Secrétaire (2002.02.02) Objet: Chasse hivernale au caribou dans le secteur de. Pièce jointe : Carte (document préliminaire).

01-02D:45E Unofficial translation of letter from Denis Vandal t<sup>e</sup> Secretary (Feb. 20/2000) Subject: Winter hunt for caribou in Fermont area.

Denis Vandal rappelle aux participants que les chasseurs qui voudront pratiquer la chasse au caribou dans la zone 23 sud en 2002-2003 devront utiliser obligatoirement les services d'un pourvoyeur, parce que le Québec a aboli la chasse dans la partie de la zone 19 comprise dans la zone 19-23 (zone de tirage au sort) en vue d'y protéger le caribou forestier (Cf. la Résolution n ° 01-02:14 du CCCPP).

La Société de la faune et des parcs du Québec propose de conserver la zone 23 Sud telle qu'elle est actuellement définie et de rétablir le tirage au sort en conservant le même nombre de gagnants qu'en 2000-2001, soit 800 (1 600 permis). Ces gagnants pourraient chasser sans être obligés d'utiliser les services d'un pourvoyeur sauf dans les périmètres entourant les deux pourvoiries locales (voir carte). Les pourvoyeurs pourraient exercer leur activité partout dans la zone 23 Sud. Le chasseur ne pourrait détenir qu'un permis lui donnant le droit à deux caribous, capturés soit en chassant de manière autonome, soit comme client d'une pourvoirie.

Denise Geoffroy déclare que le conseil d'administration de la Société de développement des Naskapis ne favorise pas la rétablissement du tirage au sort ; les Naskapis préfèrent que l'on oblige les chasseurs à retenir les services de pourvoyeurs puisque c'est là le seul moyen de contrer les chasseurs non-autochtones dans la région en l'absence d'agents de conservations affectés à Fermont. Les chasseurs qui ne veulent pas utiliser les services d'un pourvoyeur n'ont qu'à chasser dans la zone 24.

En réponse à Stas Olpinski, qui demande pourquoi le Québec souhaite modifier les règlements adoptés pour la saison 2002-2003, George Arsenault admet que le Québec cherche à réorienter les chasseurs de la Côte Nord qui n'ont plus facilement accès à des territoires de chasse en raison des mesures adoptées pour assurer la protection du caribou forestier.

Après en avoir discuté, on demande au Président d'écrire au ministre responsable de la faune et des parcs pour l'aviser que les délégations autochtones s'opposent aux dispositions réglementaires proposées par le Québec pour la saison 2003-2004, citant les raisons données par la représentante des Naskapis et rappelant que, conformément à l'alinéa 24.8.8 de la CBJNQ, le Québec doit s'efforcer, dans la mesure où il existe des pourvoiries, d'obliger les chasseurs et pêcheurs non autochtones à les utiliser.

## Mai 2002

Caribou, population boréale, désigné « espèce menacée » par le COSEPAC.

## 18-19 juin 2002

Appui pour la désignation proposée le FAPAQ (doc 02-03 :28). Extrait :

*Le Comité est convaincu de la situation précaire de cette espèce. Toutefois, il est essentiel de prendre des mesures en faveur de l'habitat du caribou. Les mesures conçues pour gérer les activités de chasse ne devraient pas enfreindre les droits des Autochtones en vertu du paragraphe 24.3 de la CBJNQ, du paragraphe 15.3 de la NEQA et du chapitre VI de la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec.*

## 11-12 décembre 2002

Présentation du Plan de gestion du caribou du Nord-du-Québec 2003-2008.

Le plan mentionne les objectifs et les défis suivants :

- Gérer quatre populations distinctes (harde des monts Torngat, populations de l'écotype forestier, harde de la rivière George [HRG] et harde de la rivière aux Feuilles [HRF])
- Protéger le caribou forestier et la harde des Torngat inclue l'objectif Protéger le caribou forestier et la harde des Torngat

## 18-19 mars 2003

### 1. ADMINISTRATION

#### 1.5 PROPOSITION DE PRIORITÉS POUR 2003-2004

Sur une proposition de la présidente du Comité administratif, Denise Geoffroy, appuyée par Gilles Harvey, la Résolution 02-03:28 établissant les priorités suivantes pour le Comité en 2003-2004 est adoptée à l'unanimité :

Gestion de la faune

- Plan de gestion du caribou du Nord-du-Québec (achèvement et mise en œuvre)
- Statut et protection du caribou forestier
- Plan de gestion de l'original 2004 – 2010 (participation à l'élaboration)

- Mise à jour du Plan de gestion et du Plan de rétablissement des bélugas
- Mise en œuvre dans le Territoire de la Loi fédérale sur les espèces en péril
- Suivi des populations d'oiseaux migrateurs

## 16-17 mars 2004

### 4. FAUNE

#### 4.1 CARIBOU

##### 4.1.4 DEMANDE DE N.A.F. D'UN CONTINGENT COMMERCIAL DANS LA ZONE D'INTÉRÊT DES CRIS

(...)

Edward Tapiatic, directeur, activités traditionnelles, nation de Chisasibi, s'adresse ensuite au Comité pour donner les renseignements et les points de vue suivants :

(...)

- Les Aînés sont perturbés par le nombre élevé d'animaux tués pendant les trois mois de la chasse sportive.
- En outre, le caribou forestier est menacé et il faut assurer sa conservation.

(...)

## 7 et 8 décembre 2004

#### 4.1.5 RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER

Michel Huot et Danielle St-Pierre font une présentation intitulée Forest-dwelling woodland caribou in North of Québec; ils remettent à la secrétaire une copie sur CD. Ils donnent les explications et les réponses suivantes aux questions posées.

- Le caribou dont il est question est qualifié de caribou « forestier » parce qu'il vit dans des forêts de conifères constituées de pin gris et d'épinette noire, contrairement au caribou qui fréquente la toundra ou les montagnes.
- Le comportement du caribou forestier est différent de celui du caribou de la toundra ou des montagnes. Par exemple, plutôt que de se diriger vers une aire de mise-bas pour donner naissance, les femelles du caribou forestier se dispersent plutôt dans leur territoire.
- On trouve le caribou forestier entre les 50e et le 55e parallèles.
- Le Québec entend prendre un règlement, au début de 2005, pour donner au caribou forestier la désignation d'espèce vulnérable. (Le CCCPP a exprimé son appui à cette décision dans une lettre de son président datée du 25 juin 2002). La désignation actuelle sous le régime de la Loi sur les espèces en péril est « espèce menacée ».

- Si on veut obtenir des résultats positifs, le caribou devra être protégé contre l'exploitation, et son habitat devra aussi être protégé. Toutefois, comme l'habitat essentiel du caribou forestier n'a pas encore été défini, l'équipe chargée du rétablissement devra le caractériser avant que cet habitat puisse être protégé par la loi.
- Pressions exercées actuellement par la chasse sur les troupeaux de caribou forestier :
  - populations du lac Saint-Jean, de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue : aucune par la chasse sportive;
  - région de Fermont (zone 23 sud) : aucune par les gagnants des tirages au sort puisque cette chasse sportive hivernale est fermée. La chasse sportive hivernale par les clients des pourvoyeurs continue;
  - sans doute quelques abattages involontaires par des chasseurs sportifs qui ciblent des caribous de la toundra dans les zones 22 A et B;
  - risque élevé que les chasseurs de subsistance crs tuent des caribous forestiers dans la partie sud de la zone 22.
- Danielle St-Pierre demande à la délégation crie de réfléchir à la question de savoir si les trappeurs consentiraient à renoncer à chasser le caribou forestier.
- En réponse à Denise Geoffroy qui s'interroge sur les incidences possibles de continuer à autoriser la chasse sportive par l'intermédiaire de pourvoyeurs dans la zone 23 sud, Michel Huot déclare que les incidences sont considérées être élevées, en particulier lorsqu'il ne se trouve pas dans la région de caribous de toundra migrants. Il ajoute qu'il recommandera que des mesures soient prises pour limiter ces incidences.
- Denise Geoffroy demande si le Québec et le Labrador collaborent pour protéger le caribou forestier, étant donné les niveaux élevés de chasse au Labrador. Michel Huot déclare que même si à Terre-Neuve-et-Labrador, la chasse ne se déroule pas de la même façon qu'au Québec, cette province s'efforce aussi de protéger le caribou.
- Michel Huot ajoute que ce n'est que récemment que l'équipe a réalisé qu'il se trouve des populations de caribou forestier jusque dans les territoires du Nord. C'est pourquoi l'équipe chargée du rétablissement a été mise sur pied sans que les Naskapis aient été invités à s'y joindre. Même si l'équipe chargée du rétablissement a déjà tenu des réunions, les personnes et les parties intéressées peuvent toujours participer aux efforts de rétablissement.
- Simeon Pash affirme que les connaissances ancestrales des Cris confirment les populations de caribou et les territoires mentionnés par Michel Huot. Il ajoute que les Aînés crs parlent traditionnellement de trois types de caribou : deux qui viennent du nord et un qui vient du sud.

- Simeon Pash s'informe de l'état du troupeau de Val d'Or. Michel Huot répond qu'il ne reste qu'environ 30 individus et que le troupeau risque de disparaître à moins que des mesures ne soient prises très rapidement.
- Des travaux sont déjà en cours pour élaborer une stratégie de rétablissement. Une version préliminaire sera soumise au CCCPP pour commentaires au début de la nouvelle année.
- La plus grande menace pour l'habitat du caribou forestier est la foresterie. Le chapitre 3 de l'entente connue sous le nom de « Paix des Braves » traite de la gestion de la foresterie. En conséquence de nouvelles modalités introduites en 2002, le volume de bois récolté dans la région en vertu de cette entente diminuera de 10 à 15 pour cent, principalement parce que la récolte se fera par abattage en mosaïque. Cette façon de faire réduira les incidences de la foresterie sur l'habitat de l'orignal et du petit gibier, mais elle pourra avoir des effets négatifs sur l'habitat du caribou forestier. Intégrer les besoins de protection de l'habitat du caribou forestier constituera un défi additionnel pour le Conseil Cris-Québec sur la foresterie et les groupes de travail locaux.
- Denis Vandal fait référence à une réunion du Conseil Cris-Québec sur la foresterie et des secrétaires du CCCPP et du CCEBJ tenue à sa demande plus tôt au cours de l'année. Il planifie organiser un exposé sur le mandat et les activités du Conseil au cours d'une prochaine réunion du CCCPP.

## 24-25 février 2005

### 4. FAUNE

#### 4.1 RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER

Sylvain Roy mentionne que Michel Huot et Danielle St-Pierre travaillent toujours à préparer des propositions pour un plan de rétablissement, propositions à propos desquelles ils ont l'intention de consulter le comité en temps opportun.

### 9. LOIS ET RÈGLEMENTS

#### 9.2 CANADA

##### 9.2.1 LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (LEP)

#### c) FONDS AUTOCHTONE - ESPÈCES EN PÉRIL : LIGNES DIRECTRICES RÉGIONALES 2005-2006

(...)

Karine Picard dit que le programme a suscité beaucoup d'intérêt et elle s'attend à ce que le Comité régional de gestion reçoive beaucoup de demandes en 2005-2006, notamment pour des projets sur le **caribou forestier**, et que certains projets soient soumis par les Inuits.

(...)



## 8-9 Juin 2005

### 4. FAUNE

#### 4.1.2 RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER

L'équipe chargée du rétablissement du caribou forestier a recommandé que l'on cesse d'afficher sur le site Web du MRNF les coordonnées des caribous se trouvant à l'extérieur des zones de chasse sportive (zones 24, 23, 22 A et 22 B), afin de protéger le caribou forestier contre les braconniers. La délégation du Québec demande l'opinion du Comité sur cette proposition.

Simeon Pash fait remarquer que le CCCPP n'a pas reçu de mise à jour récente sur l'état du plan de rétablissement du caribou forestier ou sur les autres mesures envisagées pour la protection de l'espèce.

John Mameamskum rappelle que les Naskapis sont eux aussi partie prenante dans le rétablissement du caribou forestier.

Sylvain Roy s'engage à obtenir du président de l'équipe chargée du rétablissement, Louis Villemure, et de Danielle St-Pierre (biologiste au bureau de Chibougamau du MRNF), des explications sur la façon dont on entend consulter le CCCPP à propos du plan de rétablissement.

## 6-8 septembre 2005

### 4. FAUNE

#### 4.1 CARIBOU

##### 4.1.1 CHASSE D'HIVER DANS LES ZONES 22 A ET B; MISE À JOUR

(...)

Johnny Peters s'inquiète du risque que des chasseurs des zones 22-A et 22-B n'abattent de **caribous forestiers** puisqu'il n'est pas possible de distinguer le **caribou forestier** du caribou de la toundra.

(...)

##### 4.1.2 RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU DES FORÊTS

En février 2005, la population de **caribou forestier** du Québec a reçu la désignation « vulnérable » en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec. De plus, le caribou des forêts boréales a été désigné « espèce menacée » en vertu de la *Loi (fédérale) sur les espèces en péril*.

Certains éléments du plan de rétablissement préliminaire pour les populations de caribous du Québec ont été présentés au Comité par Michel Huot et Danielle St-Pierre au cours de la réunion du CCCPP tenue en décembre 2004 à Montréal.

Comme suivi aux renseignements fournis au cours de cette réunion, Danielle St-Pierre fait un exposé PowerPoint en trois parties<sup>1</sup> :

1. Renseignements d'ordre général et régional;
2. Plan de rétablissement;
3. Consultation.

Des copies des documents suivants sont remises aux participants :

- Section of the Forest-Dwelling Caribou Recovery Plan. Draft. September 2005. MRNF secteur Faune Québec.
- Forest-Dwelling Caribou Recovery Plan. Table of twenty-nine (29) Recovery Actions (with descriptions, implementation areas, responsible parties and levels of priority).

Le plan de rétablissement visera la protection de la population et de son habitat. Les objectifs de rétablissement sont les suivants :

- maintenir le caribou forestier dans son aire d'occupation actuelle;
- atteindre et maintenir une population d'au moins 12 000 caribous forestiers au Québec, distribués également entre les diverses strates d'habitats;
- maintenir et renforcer les troupeaux isolés de Val d'Or et de Charlevoix.

La stratégie de rétablissement serait la suivante :

- maintenir ou améliorer le taux de survie du caribou (réduire la mortalité);
- préserver l'intégrité de la forêt boréale;
- préserver un habitat adéquat et paisible.

Les mesures de protection de l'habitat préconisées sont :

- sélection de forêts de conifères à maturité situées près de l'eau ou de marais et renfermant des lichens;
- protection de grandes aires boisées (100 – 250 km<sup>2</sup>) jusqu'à ce que des aires de remplacement soient régénérées (rotation de l'utilisation);
- mise en œuvre des mesures ci-dessus sur une base régionale.

Danielle St-Pierre dit que la diapositive portant le titre « Habitat protection approach in North of Quebec » est une version préliminaire qui devra être mise à jour puisque les arbres dans certaines des aires de remplacement mentionnées ont déjà été coupés. Elle fait aussi état du travail qui doit être fait pour s'assurer que les mesures de protection de l'habitat envisagées pour le caribou forestier sont compatibles avec les engagements contenus dans la *Paix des Braves*.

---

<sup>1</sup> Il est possible d'obtenir une copie de cet exposé en s'adressant au secrétariat du CCCPP.

Elle ajoute que la mise en œuvre du plan de rétablissement devrait commencer le plus tôt possible. Certaines régions ont déjà commencé à élaborer des plans d'action à cette fin avec divers intervenants, notamment avec la participation de l'industrie. Elle rappelle aux participants la liste de mesures de rétablissement déjà mentionnée. La participation du CCCPP est prévue dans sept (7) des vingt-neuf (29) mesures énumérées.

À la fin de l'exposé, il est demandé aux délégations autochtones et au CCCPP, en tant que comité, de répondre aux trois questions ci-après d'ici la mi-octobre :

- Accepteraient-ils d'arrêter volontairement de chasser le caribou forestier?
- Appuieraient-ils le plan de rétablissement?
- Collaboreraient-ils avec les groupes de travail pour mettre en œuvre les mesures de rétablissement choisies?

Simeon Pash demande qu'un représentant du Québec rencontre les trappeurs cris pour les consulter officiellement. Les trappeurs cris ont deux grandes préoccupations : 1. Les blessures causées au cou des caribous par les colliers émetteurs. 2. Ils hésitent à mettre fin à leur chasse de subsistance, étant donné qu'ils n'ont pas constaté de baisse importante du nombre de caribous. Simeon Pash demande en outre des renseignements additionnels sur la récupération des colliers émetteurs par le personnel du MRNF.

Danielle St-Pierre dit que les colliers les plus récents, ceux de type Argos, sont beaucoup plus légers que les modèles VHF utilisés auparavant et qu'ils causent rarement des blessures graves aux caribous. Pour récupérer le collier porté par un caribou vivant, le technicien du MRNF capture l'animal à l'aide d'un fusil à filet et le relâche une fois le collier enlevé.

Sylvain Roy fait la demande suivante : si un chasseur de subsistance tue par inadvertance un caribou porteur d'un collier, qu'il communique avec le MRNF pour prendre les arrangements nécessaires à la récupération du collier. Les chasseurs devraient prendre des précautions pour ne pas déchirer le collier lorsqu'ils le retirent de l'animal.

René Dion affirme que les mesures de protection de l'habitat proposées pour le caribou forestier lui semblent incompatibles avec le régime de foresterie convenu en vertu de l'Entente sur une nouvelle relation entre les Cris et le Québec. Le nouveau régime modifie les opérations forestières de façon à ce que la coupe de grandes sections de forêt soit abandonnée pour minimiser les effets sur les territoires de piégeage et protéger l'habitat de l'original. Il suggère de consulter le Conseil Cris-Québec sur la foresterie relativement aux éléments du plan de rétablissement qui portent sur l'habitat.

En ce qui a trait à la demande que les Cris limitent leur chasse de subsistance, il déclare qu'il faut comprendre qu'un tel engagement aurait des effets importants sur les Cris de Waskaganish et de Mistissini, qui enregistrent des captures de caribous<sup>2</sup>, que les caribous de la toundra migrent dans le sud ou pas. Par conséquent, le plan élaboré devrait être mis en place graduellement pour éviter de passer d'une situation où il n'existe aucune restriction sur la chasse de subsistance de ces Cris à un arrêt complet. Les participants à la dernière assemblée générale ont démontré une certaine

---

<sup>2</sup> En 2004-2005 : Mistissini : 159 caribous mâles et 10 femelles; Waskaganish : 37 mâles, 28 femelles et 7 veaux (Prises de gros gibier compilées par l'ATC).

ouverture puisque, de toute évidence, ils ne veulent pas exterminer le caribou forestier. Il recommande que Québec consulte les trappeurs directement au cours de la réunion de décembre des représentants locaux de l'ATC.

Denise Geoffroy ajoute que les Naskapis ne chassent pas le caribou forestier mais elle se demande si les Innus, qui eux le chassent, seront consultés.

Danielle St-Pierre répond que les Innus ont des représentants au sein du groupe de travail sur la stratégie de rétablissement.

Denise Geoffroy suggère ce qui suit, pour le bénéfice du caribou forestier dans la zone de droit d'usage prioritaire des Naskapis :

- que la décision prise il y a quelques années de ne pas autoriser de chasse hivernale par tirage au sort dans la région de Fermont soit maintenue à long terme;
- que l'équipe chargée du rétablissement s'assure d'obtenir l'assentiment des Autochtones et des non-Autochtones du Labrador relativement à la stratégie de rétablissement, puisque ces gens chassent le caribou des forêts le long de la route translabradorienne.

Les délégations autochtones demandent que le MRNF écrive aux organisations ci-après pour leur soumettre officiellement les questions du Ministère :

- Cris : Chefs cris, avec copie aux présidents des comités locaux de trappeurs;
- Naskapis : Nation naskapie de Kawawachikamach et Société de développement des Naskapis.
- Inuits : sociétés foncières de Chisasibi et de Kuujjuaraapik.

Le CCCPP fera de son mieux pour faire connaître sa position aussitôt que les délégations autochtones auront adopté les leurs, vraisemblablement à la fin de décembre.

## **8. LOIS ET RÈGLEMENTS**

### **8.1 QUÉBEC**

#### **8.1.2 DÉSIGNATIONS EN VERTU DE LA LOI (QUÉBÉCOISE) SUR LES ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES**

Des copies des documents suivants ont été distribuées avant la séance :

**05-06D:23F<sup>3</sup>** Lettre au président de la part de Georges Arsenault, sous-ministre associé de Faune Québec, MRNF (2005.07.29) Objet : Désignation de treize espèces

---

<sup>3</sup> doc 05-06 :23 : consultation sur la détermination des caractéristique de l'habitat à protéger. Pour présenter intentions règlementaires. Extraits :

*Une telle détermination ne procure toutefois pas de mesures de protection immédiate, car seuls les habitats identifiés dans un plan dressé par le ministre en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1) le seront éventuellement.*

*Le fait de désigner une espèce n'entraîne pas en tant que tel d'interdiction d'exploiter l'espèce en cause. La seule conséquence légale d'une désignation est l'obligation pour Québec de mettre sur pied une équipe de rétablissement*

fauniques en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*. Pièce jointe : Fiches techniques : Désignation de l'ours blanc; Désignation de l'arlequin plongeur; **Détermination des caractéristiques d'habitat** (Voir **caribou, écotype forestier**).

**05-06D:23E** Letter to the Chairperson from Georges Arsenault, Associate Deputy Minister for Wildlife Quebec, MRNF (July 29, 2005.) Subject: Designation of thirteen wildlife species under the *Act respecting Threatened or Vulnerable Species*. Encl.: Fact Sheets: Designation of the Polar Bear; Designation of the Harlequin Duck; Caribou, Forest Ecotype (Determination of habitat characteristics)

(...)

En ce qui a trait à **l'habitat du caribou forestier**, comme l'espèce a déjà reçu le statut d'espèce vulnérable, il est proposé de protéger son habitat une fois que les caractéristiques de cet habitat auront été définies. Dans la lettre ci-dessus, Georges Arsenault demande au CCCPP de lui faire part, avant le 16 septembre, de son opinion sur ces propositions de désignations et de caractérisation.

**3 octobre 2005**

## **8. LOIS ET RÈGLEMENTS**

### **8.1 QUÉBEC**

#### **8.1.2 DÉSIGNATIONS EN VERTU DE LA LOI (QUÉBÉCOISE) SUR LES ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES**

(...)

Avant que le CCCPP ne formule d'avis à l'intention du ministre responsable, en réponse à la lettre de M. George Arsenault (cf. le document n° 05-06D :23 F et E déposé dans le cadre de la séance des 6 au 8 septembre 2005), les délégations autochtones ont demandé un complément d'information sur les conséquences des désignations envisagées. Les membres et conseillers ont reçu copie du document explicatif suivant avant la séance :

05-06D:25F Conséquences de la désignation d'une espèce en vertu de la Loi sur les Espèces menacées ou vulnérables. Par Daniel Banville, biologiste, Coordonnateur provincial des espèces menacées ou vulnérables. MRNF Secteur Faune Québec. Direction du développement de la faune.

05-06D:25E Consequences of Species Designation under the Act Respecting Threatened or Vulnerable Species. By Daniel Banville, Biologist. Provincial Coordinator, Threatened and Vulnerable Species. MRNF. Secteur Faune Québec. Direction du développement de la faune.

MM. Banville, Tremblay et Vandal fournissent des précisions et développent l'argumentaire qui sous-tend les désignations proposées, de même que les avantages de telles désignations du point

---

*constituée de représentants des diverses parties intéressées par l'espèce désignée et de charger cette équipe de préparer un plan de rétablissement pour cette espèce.*

de vue du Québec, en réponse aux commentaires et préoccupations exprimés par les représentants des délégations autochtones.

(...)

## 31 Octobre 2005 :

### 8. LOIS ET RÈGLEMENTS

#### 8.1 QUÉBEC

#### 8.1.2 DÉSIGNATIONS EN VERTU DE LA LOI (QUÉBÉCOISE) SUR LES ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES

(...)

#### L'HABITAT DU CARIBOU FORESTIER

René Dion déclare que la délégation crie n'a pas d'objection au texte soumis relativement à la caractérisation proposée de l'habitat de cette espèce vulnérable. Ce texte fait référence à l'habitat du caribou de manière générale mais des secteurs précis seront par la suite définis et ajoutés au règlement. Le CCCPP devra, bien entendu, être consulté quant à de tels ajouts. Étant donné que le Comité a appuyé la désignation du caribou forestier à titre d'espèce vulnérable, la cohérence exige qu'il appuie également la protection de l'habitat de cette espèce.

Brigitte Masella indique que la délégation naskapie n'a pas non plus d'objection à la caractérisation proposée. Les Naskapis seraient intéressés à faire partie de l'équipe qui travaillera au rétablissement de cette espèce et voudraient savoir comment procéder pour ce faire.

Denis Vandal se dit surpris d'apprendre qu'apparemment, il n'a pas été donné suite à la manifestation d'intérêt des Naskapis lors de la présentation donnée en décembre 2004. Il charge Sylvain Roy de s'enquérir de l'état de la demande naskapie auprès du chef de l'équipe de rétablissement, M. Louis Villemure.

Johnny Peters exprime l'accord de la délégation inuite avec la caractérisation proposée.

Denis Vandal s'engage à consulter le CCCPP à nouveau s'il devenait nécessaire de désigner un secteur précis à protéger en tant qu'habitat du caribou forestier.

(...)

Denis Vandal presse le Comité de soumettre son avis, et rappelle aux membres que conformément à l'alinéa 24.4.37 de la CBJNQ, dans l'éventualité où le ministre responsable envisagerait de passer outre à la recommandation du CCCPP, il serait obligé de consulter à nouveau le Comité.

Les participants conviennent d'exprimer les positions du Comité relativement aux désignations proposées par le biais d'une lettre du président.

*délégations autochtones d'accord avec la caractérisation proposée de l'habitat de cette espèce vulnérable.*

Rappel que Le CCCPP devra, bien entendu, être consulté quant à de tels ajouts. Étant donné que le Comité a appuyé la désignation du caribou forestier à titre d'espèce vulnérable, la cohérence exige qu'il appuie également la protection de l'habitat de cette espèce.

## 15-16 décembre 2015

### 4. FAUNE

#### 4.1 CARIBOU

##### 4.1.2 RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER

À la suite de la présentation faite au CCCPP au cours de sa séance des 6 au 8 septembre 2005, le secrétariat a reçu et transmis aux membres et aux conseillers du comité des copies de la lettre suivante :

**05-06D:32F** Lettre au président de la part de Louis Villemure, directeur à l'aménagement de la faune, MRNF, Saguenay-Lac-St-Jean et président du Comité de rétablissement du caribou forestier (2005.10.3) Objet : Consultation concernant la protection du caribou forestier.

05-06D:32E Letter to Chairperson from Louis Villemure, Director of Wildlife Planning, MRNF Saguenay-Lac-St-Jean and President of the Forest-Dwelling Caribou Recovery Team (Oct. 3, 2005) Subject: Consultation concerning the protection of the woodland caribou.

Les représentants des délégations autochtones répondent comme suit aux questions soulevées par le président de l'équipe chargée du rétablissement.

*Suggestion que les bénéficiaires s'abstiennent volontairement de pratiquer la chasse de subsistance*

Les représentants naskapis affirment que les Naskapis ne chassent pas le caribou forestier des troupeaux du nord-est québécois car ils sont trop éloignés de Kawawachikamach.

Simeon Pash dit que les trappeurs cris ont reçu une présentation sur le plan de rétablissement. Bien qu'ils ne constatent pas de diminution marquée des caribous sédentaires dans leur secteur, ils ont indiqué aux représentants du MRNF responsables de ce dossier (Mme Danielle St-Pierre et M. Marc Bélanger) qu'ils sont néanmoins disposés à s'abstenir le plus possible de prélever des caribous de ces troupeaux, mais que chaque chasseur demeure libre d'adhérer à ce code de conduite.

Les représentants de la délégation inuite informent le Comité que les Inuits de Chisasibi et de Kuujuaaraapik s'efforceront eux aussi de ne pas tuer de caribous appartenant aux troupeaux sédentaires, mais qu'en cas de grand besoin, ils pourront s'y résoudre.

### **Autres mesures envisagées dans le plan de rétablissement**

Le consensus est d'appuyer les mesures d'ordre général énoncées dans le plan de rétablissement.

### **Mise en œuvre du plan de rétablissement**

La délégation crie rappelle aux participants qu'elle faisait partie de l'équipe qui a mis au point le plan de rétablissement proposé et qu'elle souhaite poursuivre son implication et contribuer à la mise en œuvre du plan.

La délégation naskapie a déjà informé le président de l'équipe chargée du rétablissement du caribou forestier de son désir de se joindre à l'équipe de mise en œuvre du plan, et le comité comprend que des dispositions ont été prises à cette fin.

### **Affichage sur Internet des coordonnées des caribous**

L'équipe chargée du rétablissement a recommandé que le MRNF n'affiche pas sur son portail Internet les coordonnées des caribous de la toundra dès qu'ils franchissent les limites sud des zones de chasse sportive 22A et 22B, puisqu'il y a risque qu'ils se mêlent aux caribous sédentaires. Les membres du comité trouvent cette suggestion tout à fait appropriée pour éviter de faciliter l'accès aux troupeaux qui ont besoin de protection.

Il est demandé au président d'écrire au président de l'équipe chargée du rétablissement du caribou forestier pour lui faire part des positions ci-dessus.

**21 décembre 2005**

CCCPP appui la détermination des caractéristiques de l'habitat du caribou forestier (doc 05-06 :54).

**26 janvier 2007**

## **3. FAUNE**

### **3.1 ZOO SAUVAGE DE ST-FÉLICIEN : CAPTURE DE CARIBOUS DE L'ÉCOTYPE FORESTIER**

(...)

Denis Vandal ajoute ce qui suit :

- Le CCCPP a appuyé la désignation du caribou de l'écotype forestier à titre d'espèce « menacée » aux termes de la *Loi (fédérale) sur les espèces en péril*, et d'espèce « vulnérable » en vertu de la *Loi (du Québec) sur les espèces menacées ou vulnérables*.
- Selon le plan de rétablissement de cette espèce actuellement en préparation, on estime le nombre total d'individus de cet écotipe pour toute la province à entre 6 000 et 12 000. Il évalue leur nombre dans le Nord-du-Québec à peut-être 2 000 ou 3 000 individus.

Pour ce qui est des objections que l'on pourrait soulever, Denis Vandal évoque :



(...)

Il reconnaît qu'il est délicat, alors que l'on demande aux Autochtones de s'abstenir de chasser le caribou de l'écotype forestier, de proposer la capture de spécimens de cette espèce.

René Dion reprend à son compte la dernière objection citée par Denis Vandal et en soulève une autre. Les Cris n'acceptent pas les mesures prévues au plan de rétablissement du caribou de l'écotype forestier en matière d'aménagement forestier, soit la création de massifs de protection. Cette approche est incompatible, autrement que sur une base ad hoc, avec les modalités fixées par l'Entente sur la nouvelle relation Québec-Cris. Cette entente prévoit la coupe en mosaïque, qui protège l'habitat de l'original. La création de massifs prônée pour la protection du caribou forestier équivaldrait à permettre le retour de la coupe à blanc, ce que les Cris ne sauraient envisager. Au vu du plan de rétablissement proposé, on n'a pas trouvé, pour l'instant, d'approche qui permette de protéger les deux espèces; or s'il faut choisir, la priorité des Cris demeure la protection de l'original.

Denis Vandal déplore cette position, qu'il juge totalement fermée, envers une espèce vulnérable au Québec. Il y a actuellement une demi-douzaine de populations significatives de caribou forestier disséminées dans la forêt commerciale et l'on se doit, selon lui, de faire preuve d'imagination pour concevoir et mettre en oeuvre les mesures voulues pour les conserver et les protéger. Le plan de rétablissement ne vise pas à aménager tout l'habitat de l'original pour le transformer en habitat du caribou forestier, mais seulement à en adapter certains secteurs. Il invite la délégation crie à faire preuve d'ouverture et à chercher des moyens créateurs de protéger cette espèce.

(...)

Simon St-Georges suggère, pour ce qui est des réserves des Cris envers le plan de rétablissement du caribou forestier, que Québec et les Cris poursuivent les discussions à ce sujet séparément de celles portant sur le projet du zoo.

**17 mai 2007**

#### **4. FAUNE**

##### **4.1.5 CAPTURE DE CARIBOUS FORESTIERS DEMANDÉE PAR LE ZOO DE ST-FÉLICIEN**

Cette demande (**doc. IN 07-01-09b**) a été discutée dans le cadre de la séance par téléconférence tenue le 26 janvier 2007. Denis Vandal a alors indiqué que la capture des bêtes s'effectuerait en mars, lors de la récupération annuelle des colliers émetteurs, dans le triangle Chibougamau – Oujé-Bougoumou – Mistissini. Une nouvelle téléconférence a eu lieu le 23 mars 2007, après que Québec eut fourni dans les jours précédents les coordonnées des lieux de capture envisagés. La délégation crie n'a pas alors été en mesure d'exprimer de position faute de temps pour consulter les maîtres-piégeurs sur les terrains desquels les captures étaient planifiées.

Le 12 avril 2007, le secrétariat a reçu copie d'une lettre datée du même jour d'Alan Penn à Denis Vandal (**doc. IN 07-04-12a**), formulant des suggestions sur la façon de procéder dans l'éventualité

où l'on souhaiterait capturer des caribous forestiers pour le Zoo de St-Félicien à une date ultérieure.

Denis Vandal ajoute que malheureusement, aucune capture n'a été tentée au printemps mais que le MRNF espère toujours pouvoir capturer des caribous l'année prochaine. Pour éviter de répéter l'erreur de cette année, alors que la proposition du MRNF quant aux sites précis de capture a de toute évidence été soumise trop tard, il demande à la délégation crie de lui dire à quelle date, cette année, les représentants du MRNF devraient rencontrer les maîtres piégeurs concernés pour préparer le projet.

Simeon Pash veut qu'il soit clair que l'Association des trappeurs cris n'a exprimé aucune objection formelle à la proposition; l'ATC voulait simplement connaître l'objectif principal du projet puisqu'il y a déjà des caribous au Zoo de Saint-Félicien. L'ATC veut en outre que les maîtres piégeurs concernés reçoivent un préavis adéquat.

En réponse à diverses questions et observations, Denis Vandal donne les renseignements suivants:

– Les caribous seront capturés par deux équipes, l'une dans les airs et l'autre sur la terre ferme, à l'aide de pistolets lance-filets. Les trappeurs cris pourront participer s'ils le souhaitent.

– Les captures se dérouleront pendant la dernière semaine de février ou les deux premières semaines de mars pour être sûrs que les bêtes capturées sont des caribous forestiers.

– Le Zoo de Saint-Félicien ne fait aucun projet en ce qui a trait à la reproduction des caribous forestiers. Le principal objectif du zoo est d'éduquer et de renseigner le public sur le statut de cet écotype. En outre, les universités intéressées pourraient conclure des ententes avec le zoo pour réaliser des projets scientifiques sur ces animaux.

– Les caribous forestiers sont soumis à plus de stress que les caribous de la toundra, étant donné les activités de foresterie. Le MRN, tant le secteur de la faune que celui de la forêt, tout comme les Cris et les sociétés forestières, cherchent des façons de protéger ces caribous dans la partie sud du Territoire. Le transport de plusieurs spécimens au Zoo de Saint-Félicien permet d'atteindre en partie cet objectif.

Simeon Pash demande que le MRN présente son projet de capture lors de la réunion de l'ATC qui se tiendra en décembre. Alan Penn demande que la documentation écrite soit transmise à l'avance pour aider la délégation crie à se préparer.

## 6 et 7 septembre 2007

### 4.1.4 CAPTURE DE CARIBOUS FORESTIERS DEMANDÉE PAR LE ZOO DE ST-FÉLICIEN

Denis Vandal dit que lui et Simeon Pash ont convenu de convoquer, avant la fin de 2007, une réunion avec les trois ou quatre maîtres-piégeurs sur les territoires de piégeage où les caribous seraient capturés.

Simeon Pash ajoute que les points soulevés lorsque la proposition a été faite ont été éclaircis. Il s'engage à informer les trappeurs du projet lors de l'assemblée générale annuelle de l'ATC qui doit se tenir à Waskaganish les 9, 10 et 11 octobre 2007. On a convenu de faire connaître les noms des trappeurs concernés lors de l'assemblée de l'ATC qui se tiendra en décembre à Val d'Or.

### et 6 décembre 2007

#### **4.1.4 CAPTURE DE CARIBOUS FORESTIERS POUR LE ZOO DE ST-FÉLICIEN**

Denis Vandal dit que le projet ne sera pas réalisé, du moins pas cette année car le MRNF n'a pas de fonds disponibles pour que des membres de son personnel se rendent dans la région à cette fin. La situation est différente de celle de l'année dernière, alors qu'une équipe du MRNF était déjà sur place pour travailler sur le caribou forestier et aurait pu en profiter pour capturer quelques spécimens pour le zoo.

### 10 et 11 décembre 2008

## **9 LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION**

### **9.1 AJOUTS À LA LISTE DE LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (LEP)**

#### **9.1.3 CARIBOU FORESTIER (POPULATION BORÉALE)**

Louis Lesage donne une présentation sur le processus de consultation proposé en ce qui a trait à l'ajout possible du caribou forestier (population boréale) à la liste de la LEP des espèces en péril, avec le statut « espèce menacée » attribué par le COSEPAC. Une copie de la présentation est remise à la secrétaire. Il demande que le Comité lui fasse part de sa réaction face au processus proposé.

Louis Lesage fait référence à un rapport scientifique en cours d'achèvement, visant à définir l'habitat vital du caribou forestier des régions boréales. Les conclusions n'ont pas encore été publiées. Les auteurs du rapport ont bénéficié de la contribution de Rhéaume Courtois (Québec), qui a fourni de très bonnes données. Le plan de rétablissement du Canada sera dressé par une table ministérielle regroupant des spécialistes et des représentants des différentes provinces, et un lien sera établi entre ce plan et les plans des provinces. Louis Lesage demande quand le plan de rétablissement du Québec sera disponible.

Denis Vandal répond que les partenaires du Québec se sont dits d'accord avec les orientations et les actions proposées dans le plan de rétablissement du Québec, et que la seule étape qu'il reste à franchir est que le plan reçoive la sanction officielle.

Stas Olpinski dit qu'à son avis, le Canada devrait considérer les mesures proposées par la province et les intégrer dans son plan national.

À la suite d'un commentaire de René Dion, Denis Vandal déclare que l'habitat hivernal est d'une importance critique pour le caribou forestier et qu'il ne fait pas de doute que Québec voudra protéger cet habitat. Il reconnaît toutefois que le régime de foresterie mis en place à la suite de la signature de la Paix des Braves a créé une difficulté additionnelle parce qu'il met l'accent sur la

conservation de l'original. Québec devra discuter avec les Cris de la façon de procéder pour planifier le rétablissement du caribou forestier dans ce contexte.

Pour ce qui est de l'étude réalisée par Danielle St-Pierre du MRNF mentionnée par Simeon Pash, Denis Vandal dit que le travail se poursuit avec la participation de Pierre Drapeau de l'Université de Montréal et d'Émilie Lantin, étudiante au doctorat. L'étude vise à déterminer de manière précise l'habitat vital du caribou forestier ainsi que ses besoins en matière de nourriture. On a relevé, dans la seule région de la baie James, quelque 100 000 endroits fréquentés par des caribous sédentaires. Certains de ces lieux sont visités trois ou quatre fois par semaine pour déterminer ce que mangent les caribous.

Johnny Peters rapporte avoir vu un caribou des forêts à Kuujuaq. Il s'agissait d'une femelle qui avait la taille d'un mâle.

Denis Vandal confirme qu'il est possible de distinguer le caribou des forêts du caribou de la toundra en se fondant sur la taille de l'animal ainsi que sur la taille, la forme et la couleur de ses bois.

René Dion se dit d'accord avec la suggestion de Stas Olpinski que le Canada intègre les mesures énoncées dans le plan de rétablissement de Québec, plan qui a reçu l'appui du CCCPP en décembre 2005. Il presse le Canada d'incorporer dans le plan national de rétablissement l'habitat vital défini par le Québec.

Stas Olpinski dit que les Inuits souhaitent faire partie de l'équipe fédérale de rétablissement. Seuls les Inuits de Chisasibi et de Kuujjuaraapik ont un intérêt dans le dossier du caribou forestier. Par ailleurs, l'organisation qui doit être consultée est la Société Makivik, plutôt que l'Administration régionale Kativik, comme c'est indiqué dans la présentation.

**8 avril 2009**

## **PARTIE II. PROJET DE RÈGLEMENT DU QUÉBEC RELATIF AUX ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES ET À LEURS HABITATS**

Des exemplaires des documents suivants ont été distribués avant la séance:

**IN 09-04-08b** Regulation respecting threatened or vulnerable wildlife species and their habitats. An Act respecting threatened or vulnerable species. (R.S.Q., c. E-12.01, s. 10). Gazette officielle du Québec, March 11, 2009, Vol. 141, No. 10.

**IN 09-04-08c** *Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats. Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. (L.R.Q., c. E-12.01, a. 10). GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, 11 mars 2009, 141e année, n° 10.*

Ce projet de règlement confère le statut d'« espèce menacée » au **CARCAJOU** (*Gulo gulo*), entre autres espèces fauniques.

Il confère de plus le statut d'« espèce vulnérable » aux espèces suivantes, entre autres :

(...)

LE CARIBOU DES BOIS, ÉCOTYPE FORESTIER (*Rangifer tarandus caribou*); L'HABITAT DU CARIBOU DES BOIS, ÉCOTYPE FORESTIER, correspond à « un territoire forestier fréquenté par le caribou et servant à la mise bas, au rut ou à l'alimentation hivernale de ce caribou, identifié par un plan dressé par le ministre »;

(...)

#### **HISTORIQUE ET PROCESSUS JURIDIQUE**

Daniel Banville fait mention des discussions qui se sont déroulées avec le CCCPP il y a environ trois ans au sujet de la possible désignation en vertu de la LEMV du Québec de certaines populations fauniques présentes dans le Territoire. Le processus de consultation provincial a ensuite été lancé. Le Québec est maintenant au stade de consulter le grand public par la publication d'un projet de règlement dans la *Gazette officielle du Québec*. À la fin de la période de consultation de quarante-cinq jours, le Québec procédera par décret à l'ajout à la Loi de vingt-et-une espèces fauniques et de six habitats.

En ce qui concerne les habitats, le fait d'inclure leurs caractéristiques dans la Loi ne leur vaut aucune protection pour l'instant. Il faut pour cela une seconde étape, lors de laquelle le ministre dresse un plan délimitant ces habitats. Ces plans font l'objet de consultations interministérielles avant leur publication dans la *Gazette officielle du Québec*. Une fois qu'un habitat est délimité, des interdictions s'appliquent quant aux activités que l'on peut y mener si celles-ci risquent de porter atteinte à l'espèce.

(...)

#### **HABITAT - STATUT: « VULNÉRABLE ».**

Nadia Saganash demande de quelle manière on traitera les activités forestières dans les habitats désignés, puis délimités, et si l'on projette de délimiter l'habitat du caribou forestier dans le territoire visé par la Paix-des-Braves.

Daniel Banville répond qu'un plan sera adopté par décret gouvernemental qui aura pour effet d'obliger quiconque, y compris les compagnies forestières, souhaitant travailler dans l'habitat de l'animal tel que délimité au plan à obtenir une autorisation du ministre et à se conformer aux dispositions de ce plan. Il n'y a que deux cas semblables dans le sud du Québec à l'heure actuelle, mais Québec prévoit ajouter six habitats et élaborer des plans pour ces habitats. Dans le Territoire, le gouvernement dispose de diverses autres approches possibles pour protéger des habitats, comme les plans de gestion, la création de parcs, les mesures négociées avec les collectivités concernées. Il appartiendra à l'Équipe de rétablissement de choisir le moyen à privilégier. Des consultations exhaustives auront lieu avant que des mesures concrètes de protection ne soient mises en œuvre dans un secteur donné.

En réponse à une question d'Alan Penn, Daniel Banville dit que les mesures qui viseront les activités forestières seront intégrées au Règlement sur les habitats fauniques découlant de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (LRQ chap. C61.1, S. IV.1 Habitats fauniques).

Louis Lesage éclaire Alan Penn quant au statut du caribou forestier en vertu de la LEP, soit celui d'« espèce menacée ». En ce qui a trait à la description de l'habitat du caribou des bois à l'échelle du Canada, la division scientifique d'Environnement Canada s'apprête à faire paraître un document le décrivant<sup>4</sup>. Ce document servira lors de la consultation prochaine par le gouvernement du Canada en vertu de la LEP, consultation qui sera réalisée main dans la main avec le gouvernement du Québec. Le calendrier de cette consultation est le suivant:

- Processus : consultation et mise au point de la collaboration : Juin 2009 – Avril 2010.
- Stratégie de rétablissement (projet) : Mi 2010– Août 2010.
- Consultation - Stratégie de rétablissement (projet) : Septembre– Décembre 2010.
- Affichage - Stratégie de rétablissement (révisée) Août 2011.

Alan Penn demande à Louis Lesage de quelle manière l'attribution au caribou des bois du statut d'« espèce menacée » en vertu de la LEP jouera sur le droit d'exploitation des bénéficiaires de la CBJNQ dans le Territoire. Leurs récoltes pourront-elles être plafonnées, des interdictions pourraient-elles s'appliquer ?

Louis Lesage répond qu'il insiste dans toutes ses présentations sur le fait que les droits et les activités des Autochtones seront maintenus. Dans l'avenir, lorsqu'un plan de gestion sera élaboré avec le concours des collectivités locales, les personnes impliquées devront chercher à trouver le moyen de poursuivre l'activité tout en protégeant l'espèce. Cela pourrait comporter l'établissement d'une limite annuelle de prises de caribous des bois. Il sera par conséquent dans l'intérêt des Autochtones de s'impliquer dans ce processus.

En réponse à Nadia Saganash qui demande pourquoi le Plan final de rétablissement mis au point par le Québec n'a toujours pas été rendu public, Daniel Banville dit que c'est parce que ce document n'a pas encore reçu l'assentiment du ministre.

## 9 décembre 2009

### **4.1.3.4 STATUT DU CARIBOU FORESTIER DANS LA ZONE DE DROIT D'USAGE PRIORITAIRE DES CRIS**

René Dion dit que la délégation crie a récemment appris l'existence de nombreux rapports sur le caribou forestier dans le Territoire, rapports qui n'ont pas été transmis à l'Administration régionale crie. Les auteurs de l'un de ces rapports sont D. St-Pierre et P. Drapeau. La délégation crie aimerait recevoir des copies des rapports pertinents, ou à tout le moins obtenir du biologiste du Québec responsable du dossier des renseignements sur les conclusions des rapports, en particulier en ce qui a trait aux plans de construction de routes forestières qui pourraient avoir des incidences pour le caribou forestier.

Nadia Saganash déclare que les Cris éprouvent de l'inquiétude quant au caribou forestier et qu'ils ont besoin de ces renseignements pour tenter de résoudre les incompatibilités entre la protection de l'habitat de l'original et la protection de l'habitat du caribou, incompatibilités résultant du nouveau régime de foresterie créé par les dispositions de la Paix des Braves.

Denis Vandal se dit surpris d'apprendre que l'Administration régionale crie n'a pas ces rapports. Il connaît l'existence du rapport de MM. St-Pierre et Drapeau et mentionne un rapport préliminaire publié par R. Courtois. De plus, un projet est en cours visant à recueillir de l'information sur la biologie du caribou forestier dans la région; le rapport doit être prêt au printemps. Il s'engage à voir quels sont les rapports disponibles et suggère que les Cris prennent contact avec Vincent Brodeur, biologiste du MRNF, pour obtenir de plus amples renseignements sur l'état du caribou forestier.

## **7 LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION**

### **7.1 LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (LEP)**

#### **7.1.2 CARIBOU DES BOIS (POPULATION BORÉALE) : STRATÉGIE DE RÉTABLISSEMENT**

Louis Lesage fait rapport comme suit. Le 13 novembre 2009, le Service canadien de la faune (SCF) a informé par écrit toutes les collectivités et tous les organismes-cadres de son plan concernant l'élaboration d'une stratégie nationale de rétablissement (réf. Doc. IN 09-11-13b & IN 09-11-13c). Dans un premier temps, le SCF souhaite entendre les collectivités. On recueille actuellement des connaissances ancestrales des Cris sur le caribou forestier. Les consultations dans le Territoire se concluront par l'expression d'une position par le CCCPP. Les autres collectivités autochtones du Québec sont consultées par l'intermédiaire de l'Institut de développement durable. Étant donné l'obligation imposée par la LEP de consulter les peuples autochtones, le ministre de l'Environnement consultera séparément :

- 1<sup>o</sup> les nations et les collectivités autochtones;
- 2<sup>o</sup> des représentants de l'industrie et du monde scientifique.

L'étape suivante de la consultation comportera la publication, pendant 60 jours, au printemps ou à l'été 2010, d'un projet de stratégie nationale sur le registre de la LEP. Une méthode de consultation différente est mise à l'essai : le Ministère s'adresse aux collectivités autochtones au début du processus pour obtenir leurs opinions.

Stas Olpinski demande si le SCF coordonne ses activités avec le Québec.

Denis Vandal répond que Québec a mis en place une équipe chargée du rétablissement et que le SCF y est représenté. Il y a eu des échanges entre le bureau central du MRNF et le SCF.

Louis Lesage ajoute que le Québec a été invité à participer au processus fédéral, mais que la province n'a actuellement aucun représentant au sein de l'équipe fédérale chargée du rétablissement.

**9-10 juin 2010**

## **4 FAUNE**

### **4.1 CARIBOU**

#### **4.1.2.3 STATUT DU CARIBOU FORESTIER DANS LA ZONE DE DROIT D'USAGE PRIORITAIRE DES CRIS**

Denis Vandal dit qu'il aimerait échanger avec les Cris au sujet de la chasse au caribou forestier par les bénéficiaires cris dans le territoire, plus spécialement dans la partie du territoire visée par la Paix des Braves.

René Dion répond qu'un niveau d'exploitation garanti (NEG) DE CARIBOU a été accordé aux Cris sans égard à l'écotype des animaux dans leur secteur. Seul un problème ayant trait à la conservation pourrait justifier que le CCCPP demande que les Cris de Waskaganish réduisent leurs prises de caribou forestier. S'il y a bel et bien un problème en matière de conservation, l'équipe chargée du rétablissement (présidée par Denis Vandal) devrait d'abord, ainsi que le tout est suggéré dans le plan de rétablissement et avant de communiquer avec les Cris (qui bénéficient d'un niveau d'exploitation garanti) relativement à la chasse au caribou des bois, rencontrer le Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF) pour examiner la faisabilité de modifier les pratiques actuelles de foresterie afin de protéger le caribou des bois. Les données sur les prises compilées par l'Association des trappeurs cris montrent que depuis 1979, la collectivité de Waskaganish a pris quatre à sept caribous forestiers par année. Ces prises n'ont jamais posé de problème sur le plan de la conservation; la biologiste Danielle St-Pierre l'a d'ailleurs déclaré dans le rapport sur son étude par télémétrie. De l'avis de René Dion, la menace vient aujourd'hui des opérations forestières, non de la chasse, et le problème s'aggrave; en effet, les entreprises de foresterie publient des communiqués de presse déclarant qu'elles ne coupent pas d'arbres ou qu'elles ne construisent pas de chemins en forêt, mais en réalité, elles confient ce travail en sous-traitance.

Denis Vandal avance que les deux plus importantes variables qui affectent le caribou forestier sont : 1) les modifications à son habitat et 2) la chasse. Les modalités de la Paix-des-Braves n'ont pas comme objectif précis de protéger l'habitat du caribou; elles devraient par conséquent faire l'objet d'un examen pour que soient prises en considération des modifications éventuelles destinées à tenir compte des besoins du caribou des bois. Le caribou forestier a le statut d'*espèce vulnérable* sous le régime de la Loi québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables et le statut d'*espèce menacée* en vertu de la Loi fédérale sur les espèces en péril. Il existe donc, dans certains secteurs du territoire, un problème en matière de conservation. Denis Vandal dit proposer uniquement de mettre en place les mécanismes qui permettront de lancer les discussions sur cet enjeu de taille. Il entend présenter le plan de rétablissement et ses objectifs au CCQF cet automne afin d'étudier, avec le conseil, les façons de répondre aux besoins des caribous sur le plan de l'habitat. Si un accord est conclu avec le CCQF, il aura certainement des incidences sur les pratiques de foresterie. Il avait espéré amorcer les discussions avec les Cris avant d'entreprendre des pourparlers avec les détenteurs de contrats d'approvisionnement.

À la lumière de ces explications, René Dion reconnaît que le CCCPP est la meilleure tribune pour tenir ces discussions.

Nadia Saganash suggère d'envisager la mise sur pied d'un groupe de travail avec le CCQF afin d'examiner les enjeux de façon intégrée.

Stas Olpinski rappelle des situations similaires au Canada où le droit d'exploitation des Autochtones a été touché par des questions de conservation. Revenant au point qui fait l'objet de la discussion, il demande s'il est possible de fusionner le processus de rétablissement fédéral et le processus du Québec, ou à tout le moins de les réaliser en parallèle afin qu'ils atteignent leurs objectifs.



Denis Vandal répond que les représentants du gouvernement du Québec participent aux consultations fédérales, mais qu'après deux années d'efforts, et en dépit du fait que les deux gouvernements ont les mêmes objectifs, il a été impossible de s'entendre sur un processus conjoint. Les ministres responsables sont au courant de la situation.

En réponse à une question de Stas Olpinski sur les progrès réalisés par l'équipe chargée du rétablissement, René Dion dit que lui et Nadia Saganash font partie de plusieurs sous-groupes de l'équipe chargée du rétablissement et obtiennent de l'information grâce à leur participation au sous-groupe sur la gestion de la foresterie, notamment grâce aux expériences menées sur la côte Nord en vue de rendre le travail de foresterie plus compatible avec l'habitat du caribou. Ils espèrent que cela les aidera à déterminer comment des mesures similaires pourraient être mises en place et fonctionner dans la région de la baie James; évidemment, une entente à ce sujet devrait être précédée de discussions internes.

Stas Olpinski propose que des efforts soient faits pour déterminer quelle proportion de caribous pris par les chasseurs sportifs pendant la chasse sportive hivernale appartient à l'écotype forestier.

Denis Vandal l'informe que les équipes de chercheurs sur le caribou de l'Ungava s'affairent à prendre des mesures et des échantillons à partir des prises des chasseurs au km 381 sur la route Transtaïga dans le but d'établir le segment mâle de la population, mais également le pourcentage de caribou forestier par rapport au total des prises.

À l'invitation d'Alan Penn, les participants échangent leurs points de vue sur la nature et la fiabilité des données disponibles sur les prises et sur le besoin de discuter des interprétations et des moyens de mettre en place le concept de niveaux d'exploitation garantis. Aucun groupe de travail ne sera toutefois constitué pour se pencher sur ce sujet avant que son mandat et son objectif ne soient clairement établis.

## 28-29 septembre 2010

### 4 FAUNE

#### 4.1 CARIBOU

##### 4.1.1 RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER DANS LE SECTEUR CRI

La délégation crie dépose l'échange de correspondance suivant à titre de documentation de référence dans ce dossier :

- IN 10-02-01a** Letter from JBACE Chairman to Minister of Environment Canada & Minister of MRNF (bil.)
- IN 10-03-30a** Ss-min. MDDEP à prés. CCEBJ (F)
- IN 10-04-26a** Président du comité d'examen au président du CCEBJ (F)
- IN 10-04-28c** President of Canadian Environmental Impact Assessment Agency to JBACE Chair (E)
- IN 10-06-02b** Ministre de l'Environnement du Canada au président du conseil du CCEBJ (bil.)

**IN 10-06-21b** Vice-prés. du CCEBJ à l'administrateur provincial et à l'administrateur fédéral du processus d'évaluation et d'examen (chap. 22, CBJNQ) (bil.)

**IN 10-07-13b** D.G. Région Nord-du-Québec, MRNF, au président du CCEBJ (bil.)

**IN 10-08-11a** Ss-min. MDDEP à prés. CCEBJ (F)

Nadia Saganash explique comme suit la situation qui prévaut dans la zone de droit d'usage prioritaire des Cris. Les Cris ont participé à titre de membres de l'équipe provinciale chargée du rétablissement, à l'élaboration du plan de rétablissement du caribou forestier dont la mise en œuvre se déroule actuellement. Toutefois, le régime de foresterie adaptative créé par les dispositions de la Paix-des-Braves pour le territoire cri sous gestion des forêts n'est pas tout à fait compatible avec la méthode préconisée par le plan de rétablissement du caribou des bois. De nombreuses routes forestières sont prévues dans la région visée par le plan de rétablissement; certaines font l'objet d'un examen en vertu de l'article 22 de la CBJNQ. Il est cependant nécessaire d'examiner les impacts de l'ensemble du réseau des routes projetées sur les animaux et leur habitat. Par ailleurs, comme l'habitat vital du caribou forestier n'a toujours pas été délimité, le CCEBJ a avancé que le processus d'évaluation et d'examen serait dénué de sens sans ces renseignements névralgiques et devrait être suspendu jusqu'à ce qu'ils soient disponibles.

Isaac Voyageur explique que les routes doivent être construites par segments et que le maître-piégeur intéressé sera consulté dans chaque cas. La construction d'un total de 7000 kilomètres de nouvelles routes est envisagée.

Denis Vandal dit que Québec doit respecter les modalités de l'entente conclue avec les Cris tout en veillant aux besoins d'une espèce qui a besoin de protection. Il reconnaît qu'il est difficile de concilier ces deux objectifs. Ce sujet devra faire l'objet de discussions au sein du Conseil Cris-Québec sur la foresterie. Denis Vandal parle d'un projet pilote du MRNF avec Chantiers Chibougamau, projet visant à prendre en compte tant les besoins du caribou forestier que ceux des entreprises forestières. Québec ne considère pas que la suggestion du CCEBJ de suspendre le processus d'évaluation et d'examen d'impacts soit réalisable étant donné les incidences économiques d'une telle décision.

S'exprimant au nom de la délégation inuite, Stas Olpinski dit être d'accord avec le point de vue de la délégation cri. Il propose que le président du CCCPP écrive aux autorités responsables pour leur faire part du risque d'évaluer au coup par coup les incidences du réseau de routes forestières sur une espèce inscrite sur les listes fédérale et provinciale comme étant une espèce à protéger, plus particulièrement puisque l'habitat vital de cette espèce n'est pas délimité. La lettre devrait en outre faire état de l'engagement pris par Québec d'exclure des plans de mise en valeur 50 % de la zone visée par le Plan Nord.

Denis Vandal dit que Québec pourrait décider de se dissocier de cette lettre du président du CCCPP, mais il ne s'oppose pas à ce que la secrétaire tente d'en rédiger une pour approbation.

## **8 LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION**

### **8.1 LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (LEP)**

#### **8.1.1 CARIBOU FORESTIER (POPULATION BORÉALE DU CANADA) : PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT**

Louis Lesage dit que la consultation réalisée par Environnement Canada sur le programme ci-dessus est presque terminée, notamment pour ce qui est des groupes autochtones concernés, par exemple les Naskapis. Les Inuits du Nunavik ont envoyé une lettre, et il attend celle des Cris. Des connaissances autochtones traditionnelles ont été recueillies dans tous les coins du Canada. Les premiers des nombreux rapports reçus sur les connaissances autochtones traditionnelles ont été déposés par les nations huronne et crie. Toutes les connaissances autochtones traditionnelles recueillies seront incorporées aux rubriques présentant les données scientifiques (plutôt que d'être reproduites dans une sous-section du rapport sur la consultation). Cela permettra aux personnes chargées de préparer le programme de rétablissement de consulter simultanément les connaissances autochtones traditionnelles et les données scientifiques sur une question. Il croit que les groupes autochtones apprécieront cette façon de présenter le rapport.

Nadia Saganash demande si les Cris participeront à l'identification de l'habitat vital et comment cette information sera ajoutée au rapport de consultation; elle veut aussi savoir si le document sera rédigé en collaboration avec les délégations autochtones concernées.

Louis Lesage répond que le rapport des Cris était si bien structuré qu'il a été proposé pour servir de modèle aux rapports que soumettront les autres groupes autochtones. La façon dont les connaissances autochtones traditionnelles y sont présentées rend facile leur inclusion dans des rapports contenant tant des connaissances traditionnelles que des données scientifiques. Selon le rapport de la Direction générale de l'innovation, de la science et de la technologie d'Environnement Canada, la quasi totalité de la forêt boréale du Canada est vitale pendant le cycle de vie de l'espèce. Il s'attend par conséquent à ce que l'habitat vital soit déterminé plus tard, dans les plans d'action élaborés pour chaque troupeau. Les connaissances autochtones traditionnelles s'avéreront sûrement précieuses à ce stade du processus.

Nadia Saganash fait état de deux préoccupations de la délégation crie quant au rapport : 1. Il présente une image dessinée par seulement 35 personnes, et 2. il cerne des zones potentielles de conservation mais est incomplet à cet égard – par exemple, la région au sud d'Eastmain n'y est pas mentionnée.

Louis Lesage répond que lorsque viendra le moment de dresser des plans d'action pour les différents troupeaux, les auteurs n'auront selon lui d'autre choix que de s'adresser aux Cris pour obtenir les informations manquantes. Ce qui importe pour arriver au meilleur plan d'action possible est de demeurer impliqué. Étant donné la qualité de la relation établie et les résultats qu'elle a donnés jusqu'à maintenant, il se dit confiant qu'il sera possible de mettre ces documents au point.

En réponse à une question de Simeon Pash sur l'état du troupeau de caribous de Val d'Or, Louis Lesage dit qu'en fonction du nombre de colliers posés à des animaux de ce troupeau, on estime que sa population compte de 40 à 50 têtes. Ce nombre n'augmente pas puisqu'il n'y a que peu de jeunes dans le troupeau. Un projet sous étude envisage la capture, en hiver, des femelles gravides qui seraient gardées dans un enclos pour favoriser leur survie et celle de leurs petits. Cette mesure est considérée comme extrême, mais elle a donné de bons résultats dans l'Ouest.

Stas Olpinski demande si les inquiétudes sur les répercussions de la construction de routes forestières sont mentionnées dans les documents échangés.

Nadia Saganash répond que cela préoccupe beaucoup les Cris, en particulier les gens de Waswanipi, et que leur préoccupation sera exprimée dans la lettre des Cris.

## 14-15 décembre 2010

### 4 FAUNE

#### 4.1 CARIBOU

##### 4.1.1 RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER DANS LE SECTEUR CRI

Des copies des documents suivants sont remises aux participants :

IN 10-12-13a Lettre du directeur général, MRNF Nord du Québec au président du CCCPP. Objet : Demande d'avis sur les mesures d'atténuation proposées dans les zones d'utilisation intensive du caribou forestier.

Pièces jointes :

- Mesures d'atténuation concernant les zones d'utilisation intensive (ZUI) par le caribou forestier pour les hardes Assinica et Témiscamie.
- Mitigation measures for the Assinica and Témiscamie woodland caribou herd clusters
- 3 cartes : Jamesie, Assinica et Témiscamie.

Guy Héту explique le contexte comme suit. En 2009, le MRNF a adopté un plan de rétablissement du caribou forestier et en a confié la mise en oeuvre à ses directions régionales. La direction Nord du Québec s'est donné pour tâche de dresser un plan d'action qui contribuerait au rétablissement de l'habitat du caribou forestier et qui serait compatible avec les dispositions de la Paix-des-Braves. Les modalités énoncées ici concernent les troupeaux de l'Assinica et de la Témiscamie pour lesquels le MRNF propose dix mesures d'atténuation. Le MRNF propose ces mesures pour recevoir l'avis du CCCPP; il a également demandé l'opinion du Conseil Cris-Québec sur la foresterie à ce sujet. Le MRNF veut recevoir ces conseils d'ici la fin de janvier afin de commencer à obliger les sociétés qui ont des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) à se conformer à ces directives. Les mesures d'atténuation proposées pourront être adaptées au fil du temps pour prendre en considération l'expérience et les connaissances acquises.

Des renseignements additionnels sur les diverses mesures envisagées sont donnés par les membres de la délégation du Québec. Denis Vandal propose qu'une conférence téléphonique soit organisée pour répondre aux éventuelles questions des membres de la délégation crie.

À la suggestion du président, il est décidé que le document qui doit être transmis au MRNF comme conseils du CCCPP devra refléter (ou accompagner) la position de la délégation crie.

## 29-30 mars 2011

### 4 FAUNE

#### 4.1 CARIBOU

##### 4.1.1 RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER DANS LE SECTEUR CRI

M. Peter Lee de l'organisation Global Forest Watch Canada donne une présentation intitulée :

WOODLAND CARIBOU CUMULATIVE DISTURBANCE AND  
RESTORATION PROTECTION MAPPING WITHIN THE JAMES BAY REGION OF  
NORTHERN QUÉBEC: PART 1: CUMULATIVE DISTURBANCE MAPPING. Par Peter  
Lee, Matthew Hanneman, Dylan Hackerbrook.

Il dit que le rapport et les cartes et les ensembles de données géospatiales afférentes sont du nombre des premières de nombreuses publications par Global Forest Watch Canada marquant l'année internationale de la forêt. Le rapport présente essentiellement une série de cartes et d'analyses des perturbations cumulatives dans les aires fréquentées par les troupeaux de caribous forestiers dans la région du nord du Québec. Il a reçu un mandat des dirigeants cris de dresser des cartes de l'exploitation forestière dans le territoire cri pour ce qui a trait à ses impacts sur le caribou forestier. La présentation a trait à la première des deux parties du projet. Le rapport est disponible pour examen sur son site Web et des commentaires seront acceptés jusqu'à la mi-avril.

Les cartes montrent un déclin du caribou forestier causé par des facteurs anthropiques et par des feux de forêts. La période visée par l'étude commence en 2002 et va jusqu'à l'année 2013 en fonction des perturbations planifiées par le MRNF. Une exploitation forestière de grande envergure est prévue et a été approuvée dans le cadre des plans de gestion forestière actuels, et c'est sans compter les perturbations qui se sont produites avant 2010. Un trappeur a vu 80 % de son territoire de piégeage déboisé. L'étude identifie, dans la région, quatre troupeaux possibles de caribous forestiers et les aires qu'ils fréquentent. Les nouvelles coupes à blanc et les nouvelles routes, ajoutées aux effets des feux de forêt et de l'exploitation forestière antérieure, toucheront les deux troupeaux les plus importants et les plus vulnérables, ce qui risque d'accentuer encore leur déclin. Le taux de perturbation a augmenté au cours des dernières années et il doublera si les plans actuels pour 2012 et 2013 vont de l'avant. Par conséquent, le déclin des troupeaux de caribous forestiers s'accélérera également. M. Lee ajoute qu'il est arrivé à ces conclusions, dont il est tout à fait certain, à partir d'informations tirées d'études sur le taux de recrutement nécessaire pour assurer la survie des troupeaux réalisées par divers spécialistes mandatés par Environnement Canada.

M. Lee donne ensuite un bref aperçu de ses plans pour la deuxième partie du projet dont l'objectif est de déterminer les diverses options potentielles pour le rétablissement et la protection du caribou forestier. Le deuxième rapport devrait être prêt dans environ un mois.

Louis Lesage demande à Peter Lee quelles données il a utilisées pour définir les aires fréquentées par chaque troupeau.

Peter Lee répond qu'il a été incapable d'obtenir du ministère québécois compétent les données sur les colliers-émetteurs pour la période de 2004 à 2010. (Ces données exclusives sont régulièrement retenues par les instances provinciales.) Il y a néanmoins, pour les scientifiques ingénieurs, des moyens de contourner ces contraintes. Ils ont aussi utilisé les connaissances des cris sur les lieux fréquentés par les animaux pour délimiter les limites des aires.

Nadia Saganash dit que les populations de caribous forestiers touchées par les perturbations semblent très fidèles à leurs aires. Il est par conséquent encore plus important, du point de vue

de la conservation, que ce territoire ne soit pas laissé à la merci des entreprises forestières. L'équipe chargée du rétablissement ne s'est pas penchée sur cette question, notamment parce qu'elle ne disposait ni des renseignements nécessaires ni des compétences pour le faire adéquatement, et c'est pourquoi un groupe de travail spécial Cris-Québec a été mis sur pied. L'objectif poursuivi par les Cris est de convaincre les autorités de prendre les mesures voulues. Elle entretient toutefois des doutes quant au succès du groupe de travail, étant donné le manque de transparence dont Québec a fait montre jusqu'à maintenant sur cette question.

Guy Héту dit qu'il est très optimiste quant aux résultats que le groupe de travail peut atteindre, et il promet que les représentants de Québec contribueront aux travaux du groupe de travail de manière transparente et digne de confiance. En ce qui a trait aux besoins d'information de l'équipe chargée du rétablissement, les demandes devraient être adressées directement au MRNF qui déterminera si les renseignements demandés peuvent être partagés.

Nadia Saganash remercie M. Lee pour sa présentation et pour son travail, qui a une grande valeur pour les Cris.

## **8.2 LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (LEP)**

### **8.2.2 CARIBOU DES BOIS (POPULATION BORÉALE DU CANADA) – PROGRAMME DE RÉTABLISSMENT (MISE À JOUR)**

Louis Lesage annonce que la version préliminaire du programme de rétablissement sera vraisemblablement prête à la fin de l'été. Les auteurs s'affairent actuellement à regrouper l'ensemble des connaissances autochtones traditionnelles recueillies dans toutes les régions du Canada. La version préliminaire du programme sera ensuite soumise à la consultation; les commentaires reçus seront ensuite étudiés et intégrés dans un document plus complet qui sera publié sur le site Web pendant une période d'évaluation de 60 jours. Les consultations sur le document définitif doivent commencer au début de 2012, à moins que l'une ou l'autre des périodes de consultation ne soit prolongée vu l'importance de ce dossier.

En réponse à des questions de Stas Olpinski et de Nadia Saganash sur la collaboration offerte par Québec dans ce dossier, Louis Lesage dit que, pour ce qu'il en sait, le comité scientifique compétent n'a pas obtenu les plus récentes données de Québec et qu'il devra travailler avec les données à sa disposition pour l'ensemble du pays.

Nadia Saganash rappelle qu'un point fondamental de la loi fédérale est l'obligation de déterminer l'habitat vital des espèces en péril. Elle insiste sur l'importance de déterminer l'habitat essentiel afin de le protéger contre la poursuite de l'activité humaine et du développement. Québec est l'instance gouvernementale qui possède les données requises. Que fait Environnement Canada face à ce qui, d'après ce qu'elle comprend, est la collaboration limitée de Québec?

Denis Vandal indique qu'il croit savoir que des discussions sont en cours entre les deux ordres de gouvernement.

En réponse à une question de Nadia Saganash, Louis Lesage dit qu'un document distinct contenant les connaissances autochtones traditionnelles présentées par les divers collaborateurs autochtones sera préparé pour examen par ces derniers, et que ce document sera utilisé de la

même façon et aura la même valeur que le document du comité scientifique lorsqu'il s'agira d'élaborer la stratégie de rétablissement.

## 8 et 9 septembre 2011

### 4. FAUNE

#### 4.1 CARIBOU

##### 4.1.1 RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER DANS LE SECTEUR CRI

Les participants sont informés que la deuxième partie du rapport de Global Forest Watch mentionné par M. Peter Lee lorsqu'il a présenté la première partie au CCCPP au cours de la séance ordinaire des 29 et 30 mars 2011 est maintenant disponible. Le rapport est intitulé :

***Mapping Disturbances and Restoration-Protection Opportunities for Woodland Caribou within the James Bay Region of Northern Québec: Part 2. Mapping Restoration and Protection Opportunities.***

Le document suivant a été déposé avant la séance :

**IN 11-08-29a** Letter from Isaac Voyageur, Director of Environment and Remedial Works Dept., Cree Regional Authority, to Ms. Diane Jean, Deputy Minister, Environment, Parks and Sustainable Development and to Mr. Robert Sauvé, Deputy Minister of Natural Resources and Wildlife. August 29, 2011. Subject: Special Cree-Québec Woodland Caribou Taskforce

Nadia Saganash annonce que trois spécialistes ont été nommés pour faire rapport de manière indépendante au groupe de travail sur le niveau de protection et les mesures d'amélioration nécessaires pour assurer le succès du rétablissement de la population de caribou forestier. En réponse à une question de Stas Olpinski sur l'échéancier du groupe de travail, elle dit que le rapport devait être déposé en janvier 2012, mais qu'il pourrait être nécessaire de modifier cette échéance.

Guy Héту ajoute qu'une réunion sera tenue avec les spécialistes responsables la semaine suivante pour passer en revue leur mandat, après quoi l'on sera plus à même de déterminer si l'échéancier est réaliste.

Stas Olpinski aborde la question du programme de rétablissement de la population boréale du caribou des bois du Canada découlant de la Loi sur les espèces en péril (cf. le point 9.1.1 de l'ordre du jour). Il demande des explications sur la façon dont les deux processus sont censés s'arrimer ou se compléter étant donné qu'ils visent essentiellement les mêmes bêtes.

Cédric Paitre répond que le processus fédéral en est rendu à l'étape du plan d'action. Des plans d'action peuvent être dressés exclusivement par une province à des fins de discussion bilatérale avec les autorités fédérales. Comme il n'y a pas beaucoup de terres fédérales au Québec, c'est à la province qu'incombe la responsabilité de dresser le plan d'action requis. Par conséquent, le programme fédéral de rétablissement intégrera le plan d'action de la province. Environnement Canada souhaite que les plans d'action soient prêts à l'échelle nationale avant 2013; les autorités provinciales compétentes disposent donc de deux années pour dresser leurs plans d'action.

Nadia Saganash insiste sur l'importance, pour les équipes de rétablissement, d'avoir accès à toutes les données pertinentes et à jour détenues par chaque gouvernement provincial afin de déterminer correctement le niveau de vulnérabilité de l'espèce. Le gouvernement fédéral dispose de moins d'information que la province sur le caribou forestier du Québec, ce qui crée le risque qu'il considère que la situation de la sous-espèce dans le territoire est moins critique qu'elle ne l'est en réalité (population « stable dans le Territoire » selon le programme fédéral de rétablissement).

Cédric Paitre dit que l'évaluation scientifique d'Environnement Canada est fondée sur les meilleures données scientifiques disponibles lorsqu'elle a été faite, mais il reconnaît qu'il y a des lacunes et qu'Environnement Canada ne dispose pas des données les plus récentes.

En conclusion, Nadia Saganash exprime l'espoir que toutes les préoccupations des Cris relativement au véritable statut du caribou forestier et aux répercussions des routes forestières recevront enfin une réponse concluante des spécialistes embauchés et que le groupe de travail amènera des développements positifs pour ces troupeaux.

## **10 AIRES PROTÉGÉES**

### **10.1 PROPOSITIONS DES COLLECTIVITÉS DE WASWANAPI ET DE NEMASKA**

Les documents suivants ont été déposés avant la séance ordinaire qui devait être tenue du 8 au 10 juin 2011 et qui a été annulée :

#### **PROPOSITION DE WASWANAPI :**

- Mishigamish Protected Area (description)
- Résolution 18 du comité exécutif (Doc. IN 11-04-12d)

#### **PROPOSITION DE NEMASKA :**

- Chisesaakahiikan Protected Area (description)
- Résolution 17 du comité exécutif (Doc. IN 11-04-12c)

Nadia Saganash demande au CCCPP d'appuyer ces propositions, à l'instar du Grand conseil des Cris, des collectivités de Waswanipi et de Nemaska et du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James.

Guy Héту dit qu'il n'arrive pas à comprendre les motifs qui sous-tendent les propositions de créer des aires protégées et ne peut par conséquent les appuyer.

**30 novembre et 1er décembre 2011**

## **4. FAUNE**

### **4.1 CARIBOU**

#### **4.1.1 RÉTABLISSMENT DU CARIBOU FORESTIER DANS LE SECTEUR CRI**



Nadia Saganash informe les participants que le comité spécial composé de représentants du MRNF et des Cris a confié à trois experts le mandat de se pencher sur l'état actuel et sur les tendances démographiques des troupeaux de caribou forestier présents dans le secteur d'intérêt des Cris. L'équipe d'experts vient à peine d'entreprendre ses travaux; elle devrait déposer un rapport préliminaire en janvier et son rapport final en mars 2012. Une partie de son mandat est d'évaluer le niveau de perturbation sur le territoire et la résilience de la population de caribous aujourd'hui et à l'avenir, à partir d'une évaluation des impacts cumulatifs des perturbations futures. Les recommandations que feront les experts au comité spécial seront mises à la disposition du comité d'examen (COMEV), du CCCPP, du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) et du Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF). Nadia Saganash promet de distribuer aux participants, par l'entremise du secrétariat, des copies du mandat de l'équipe d'experts à des fins d'information.

Denis Vandal propose de faire en sorte que la biologiste responsable (Sonia Légaré) envoie au secrétariat une copie du mandat de l'équipe d'experts.

Guy Héту dit qu'à partir de maintenant, le MRNF transmettra au CCCPP toute l'information sur cette question que reçoivent le CCEBJ et le CCQF.

## March 21 2012

### **4 FAUNE**

#### **4.1 CARIBOU**

##### **4.1.1 RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER DANS LE SECTEUR CRI; MISE À JOUR**

Il est fait mention de la présentation du rapport d'étape du groupe d'experts mandaté par le Comité spécial Cris-Québec sur l'état du caribou forestier le 15 février à Montréal à laquelle des membres et la secrétaire du CCCPP ont assisté à l'invitation de M. Albin Tremblay, président du Conseil Cris-Québec sur la foresterie. Le rapport d'étape du groupe d'experts et la présentation PowerPoint sont publiés sur le site Web des membres du CCCPP.

Nadia Saganash résume certaines des conclusions préliminaires des experts.

Denis Vandal explique que les scientifiques ont utilisé, pour estimer le niveau de perturbation qu'un troupeau peut subir, la même méthode que celle qui a été utilisée aux fins de la stratégie fédérale. Leur rapport final, qui doit être déposé dans trois mois, devra aussi être déposé d'abord auprès du groupe de travail Cris-Québec et sera ensuite divulguée aux comités invités à assister à la présentation de leur rapport d'étape. Le Comité spécial recommandera ensuite une stratégie visant à protéger ces populations, et un plan d'action sera élaboré à partir du rapport final.

### **8 LOIS ET RÈGLEMENTS**

#### **8.1 LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (LEP)**

##### **8.1.1 CARIBOU DES BOIS (POPULATION BORÉALE DU CANADA) – PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT (MISE À JOUR)**

Cédric Paire fait la mise à jour suivante. Depuis août 2011, Environnement Canada a reçu beaucoup de commentaires et des rapports détaillés sur sa stratégie proposée. Étant donné l'importance de la réponse, le ministre a approuvé un prolongement de 90 jours à la période de

30 jours normalement réservée pour les commentaires publics, afin de donner suffisamment de temps pour l'examen et l'analyse des commentaires reçus. Les commentaires détaillés de diverses instances sont analysés pour cerner les principaux problèmes identifiés de la stratégie proposée, tout comme d'autres commentaires pertinents, pour inclusion possible dans le document final. Des mémoires ont été déposés par des provinces et des territoires (notamment, Terre-Neuve-et-Labrador, Ontario, Saskatchewan, MRNF du Québec), et on attend ceux du Manitoba et de l'Alberta. Aucun mémoire n'a été reçu du CCCPP, mais les Cris ont déposé les observations du GCC/ARC.

Le texte final de la stratégie nationale de rétablissement (SNR) proposée sera publié sur le Registre de la LEP à partir de la fin juin. Jusqu'à ce moment, tous les commentaires reçus seront pris en considération, particulièrement ceux qui ont été exprimés pendant la consultation en cours auprès des Autochtones. De grands efforts seront faits pour prendre en considération les commentaires reçus même après la date de clôture. Les commentaires reçus trop tard pourront tout de même être pris en compte dans l'élaboration des plans d'action.

Au cours du premier cycle de consultations, en 2011, dix rencontres ont été tenues avec des collectivités et des organisations autochtones au Québec. Également en 2011, un contrat a été conclu pour recueillir les connaissances autochtones sur le caribou boréal qui a permis d'obtenir des commentaires nombreux et précieux ainsi qu'une grande quantité d'information qui ne pourront qu'améliorer la SNR et les plans d'action.

En ce qui a trait aux trois populations de caribou boréal dans la zone de droit d'usage prioritaire des Cris (Assinica, Nottaway, Témiscamie), elles devraient être visées par la stratégie. L'on espère que le MRNF remettra à Environnement Canada une copie du rapport final du groupe consultatif de scientifiques dont les services ont été retenus par le Comité spécial Cris-Québec sur l'état du caribou forestier (Nord-du-Québec) afin que les conclusions de ce rapport puissent être reflétées dans les révisions au texte qui deviendra la version finale de la SNR.

Prochaines étapes découlant de la LEP : des plans d'action seront élaborés par le gouvernement fédéral, toutes les instances gouvernementales et collectivités autochtones devant y participer. Plusieurs plans d'action seront dressés, certains au cours de l'année qui vient. Des discussions sont en cours sur la façon de procéder à la mise en place de la stratégie; peut-être une entente Canada-Québec sur le financement pourrait-elle être négociée à cette fin.

## 12-13 juin 2012

### **4 FAUNE**

#### **4.1 CARIBOU**

##### **4.1.1 RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER DANS LE SECTEUR CRI; MISE À JOUR**

Nadia Saganash donne un bref aperçu de ce dossier, en commençant par la décision du Québec et des Cris, en juin 2011, de créer un groupe de travail spécial sur le caribou forestier afin d'évaluer le statut de l'espèce. Le groupe de travail a retenu les services de spécialistes indépendants pour l'aider à s'acquitter de ce mandat. Les spécialistes ont déposé un rapport intérimaire en février 2012 et leur rapport quasi final en mai 2012; une copie a été envoyée aux comités mis sur pied en vertu de la CBJNQ. Le rapport a été publié dans la section du site Web du CCCPP réservée aux membres. Un résumé du rapport est également disponible. Selon les auteurs du rapport,

« [traduction] (4.) ... les trois populations régionales (Assinica, Nottaway et Témiscamie) sont considérées comme n'étant pas autonomes, et nous prévoyons que les déclinés actuels empireront au cours des prochaines années à mesure que se poursuivra l'érosion de leur habitat vital. » Elle attire l'attention sur la recommandation suivante du rapport : « (7.) Nous recommandons, pour renforcer le réseau existant d'aires protégées, l'approbation des aires protégées proposées de Waswanipi et de Nemaska (inscrites pour discussion au point 12.1 de l'ordre du jour), en plus de l'agrandissement de la réserve de parc national Assinica. » Elle suggère que le CCCPP étudie le rapport et dépose des commentaires et des recommandations.

Denis Vandal informe les participants qu'à la suite du dépôt du rapport des spécialistes, les parties ont convenu de mettre sur pied un groupe de travail composé de représentants des comités qui ont un intérêt dans cette question (c.-à-d. CCCPP, COMEV, COMEX, CCQF) et du MDDEP. Le mandat du groupe serait d'élaborer un plan d'action pour assurer le suivi des conclusions du groupe de spécialistes. Cette façon de faire permettrait d'éviter le dédoublement des travaux des comités puisque ces derniers travailleraient en collaboration. Actuellement, les personnes nommées pour faire partie des comités sont Isaac Voyageur et Nadia Saganash pour les Cris et Denis Vandal et Sonia Légaré pour Québec. Les autres membres devraient être nommés sous peu. Denis Vandal croit savoir que les Cris et Québec ont commencé à échanger des points de vue (en personne ou par courrier électronique), et qu'ils espèrent arriver à s'entendre sur le plan d'action avant que le rapport des spécialistes ne devienne public (c.-à-d. 3 mois après le dépôt du rapport final ou, et c'est à vérifier, du rapport quasi-final).

Alan Penn dit que certaines des recommandations du rapport vont très loin, et il cite ce qui suit :

[traduction]

8. Pour favoriser le rétablissement des populations, nous recommandons ce qui suit :
  - a) Éviter tout nouveau développement dans les zones dont on sait ou présume qu'elles sont occupées par le caribou forestier;
  - b) Cibler des réductions nettes de l'ensemble des perturbations cumulatives du territoire fréquenté par le caribou forestier;
  - c) Encourager un arrêt immédiat de la chasse de subsistance du caribou forestier;
  - c) Former des alliances stratégiques pour assurer le rétablissement proactif de la métapopulation de la baie James.
9. Enfin, nous recommandons un recensement aérien de la région afin de peaufiner les estimations démographiques et d'évaluer avec plus de précision le statut de la population et sa viabilité à long terme. (...)

Denis Vandal souligne que la mise en œuvre de ces recommandations nécessitera la prise de mesures préalables. Ainsi, selon lui, pour que les aires protégées proposées par les Cris soient du plus grand bénéfice possible pour les caribous, il faudrait d'abord réexaminer les limites préliminaires actuelles. De la même façon, la recommandation de dresser un inventaire de chacun

des trois troupeaux coûterait fort cher, et le groupe de travail ferait bien d'étudier cette proposition de près afin d'établir les objectifs et les priorités à cet égard.

## 18 and 19 septembre, 2012

### 3.3 ACTIVITÉS DE CHASSE ET DE PÊCHE DES TRAVAILLEURS TEMPORAIRES

#### 3.3.3 PROLONGATION DE LA ROUTE 167, CONDITION NO 6 DU CERTIFICAT D'AUTORISATION : SUIVI

(...)

Nadia Saganash déplore le fait que depuis la délivrance du certificat d'autorisation, il s'est écoulé près d'une année sans que le CCCPP ait reçu les renseignements pertinents et ait été invité à rencontrer les autres organisations concernées pour amorcer le travail sur une zone spéciale de chasse et de pêche ou pour contribuer à l'élaboration du programme de suivi pour le **caribou forestier**. Elle demande que le président du CCCPP écrive au MTQ pour expliquer qu'il est impératif que le CCCPP participe de près à ces travaux et exposer les conséquences entraînées jusqu'à maintenant par les retards, particulièrement pour ce qui est de la composante « application de la loi » si la zone spéciale est créée.

Le président s'engage à écrire au ministre du MTQ.

## 4 FAUNE

### 4.1 CARIBOU

#### 4.1.1 RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER DANS LE SECTEUR CRI; MISE À JOUR

Le 7 août 2012, le secrétariat a reçu et placé dans la section du site Web réservée aux membres une copie du rapport final de l'équipe consultative de scientifiques mandatée par le Groupe de travail Cris- Québec sur le caribou forestier, ainsi qu'une invitation de M. Guy Hétu adressée au CCCPP et aux autres comités intéressés issus de la CBJNQ, à assister le 10 septembre 2012 à Montréal à une présentation de leur rapport par les auteurs.

Nadia Saganash informe le Comité que le rapport sera traduit en français. Elle ajoute que depuis le dépôt de ce rapport, le Groupe de travail s'est réuni plusieurs fois à Québec, notamment en présence de M. Robert Sauvé, sous-ministre du MRNF, et que les deux négociateurs (Abel Bosum pour les Cris et Robert Sauvé pour Québec) ont décidé qu'un mandat serait rédigé pour indiquer au Groupe de travail la façon d'assurer le suivi des recommandations formulées dans le rapport.

Denis Vandal souligne que de nombreuses recommandations du rapport traitent de l'acquisition de connaissances, de la recherche et du suivi. À son avis, l'acquisition de connaissances est la première étape, puisque l'information constitue la base de toutes les décisions futures. Québec a convenu de préparer des programmes de suivi à moyen terme (quinquennaux) pour les trois troupeaux ; il espère déposer le premier de ces programmes sous peu. Nadia Saganash participe à la rédaction d'une version préliminaire du mandat. Une fois qu'il y aura entente quant au mandat final, le groupe de travail se rencontrera de nouveau.

Nadia Saganash résume les conclusions du rapport du groupe consultatif de scientifiques et demande que le CCCPP se prononce à cet égard. Elle rappelle que le niveau de perturbation de l'habitat dépasse déjà le seuil de viabilité déterminé pour les trois troupeaux, qu'ils sont tous les

trois considérés comme n'étant pas viables s'ils sont laissés à eux-mêmes et qu'il est prédit qu'ils continueront à décliner au cours des trois prochaines années. Le dernier inventaire, réalisé il y a une dizaine d'années, estimait grossièrement l'effectif dans la région à quelque 600-700 caribous; pour ce que l'on en sait, la situation est peut-être plus grave aujourd'hui, et des préparatifs sont en cours pour réaliser de toute urgence un nouvel inventaire des trois troupeaux.

Elle fait mention d'une initiative de conservation crie actuellement en cours, lancée avant le dépôt du rapport du groupe consultatif de scientifiques, qui est une campagne de sensibilisation comportant la visite de six ou sept collectivités cries du sud pour les informer de l'état du caribou et des mesures de conservation envisagées et pour inciter les Cris à réduire leurs récoltes.

Elle rappelle aussi aux participants les deux propositions soumises par les collectivités de Nemaska et de Waswanipi pour la création d'aires protégées pour le caribou forestier; les Cris attendent toujours une réponse du Québec à ce sujet.

La demande de financement présentée par les Cris au Fonds autochtone pour les espèces en péril a été approuvée; elle dit souhaiter que l'entente de financement soit finalisée le plus tôt possible.

En réponse à une question de Stas Olpinski, Nadia Saganash dit qu'il arrive occasionnellement pendant la saison de chasse sportive hivernale dans la zone 22 que des caribous toundriques du troupeau de la rivière aux Feuilles se trouvent dans le même secteur que les caribous forestiers.

Stas Olpinski exprime l'opinion que ce chevauchement entraîne un risque que des chasseurs tuent des caribous forestiers lorsqu'ils chassent des animaux appartenant au troupeau de la rivière aux Feuilles, et que ce risque doit être pris en compte pour établir les conditions de cette chasse.

Denis Vandal souligne que l'équipe chargée du rétablissement a recommandé que les endroits où se regroupent les caribous migrants ne soient pas publiés une fois qu'ils arrivent à la limite sud de la zone 22-A.

Nadia Saganash dit que les Cris souhaitent que Québec cesse de publier cette information dès que les caribous arrivent à la zone 22-B.

Alan Penn ayant mentionné la mortalité due à la prédation et la dynamique changeante des ours et des loups, Denis Vandal cite, de mémoire, le nombre de colliers émetteurs posés à des ours noirs et à des loups dans le domaine vital des troupeaux de la rivière George et de la rivière aux Feuilles.

Natalie D'Astous revient sur la déclaration de Denis Vandal voulant que l'acquisition de connaissances soit la prochaine étape. Même si l'on ne peut qu'être en faveur de la vertu, elle prévient que si l'on ne prend pas les mesures voulues maintenant, le troupeau de la rivière aux Feuilles pourrait subir le même sort que celui de la rivière George si le MRNF est décidé à ne prendre à ce stade que des mesures qui exigent du temps, comme d'acquérir plus d'information.

Nadia Saganash presse le CCCPP d'appuyer les recommandations de l'équipe consultative de scientifiques et d'insister auprès du MRNF pour qu'il fasse tous les efforts possibles pour les mettre en œuvre de manière urgente. Elle ajoute que les Cris se sont engagés à commencer à réduire leurs récoltes de caribou forestier et se demandent si le Québec, en contrepartie de leurs

efforts, s'engagera de son côté à protéger l'habitat du caribou forestier, puisque jusqu'à maintenant, les Cris n'ont reçu aucune assurance à cet effet.

Denis Vandal assure la délégation crie de la volonté du Québec de suivre les recommandations du rapport, mais ajoute que Québec décidera lesquelles il mettra en œuvre une fois qu'il aura pris le temps d'en analyser les impacts prévisibles.

Stas Olpinski s'informe du processus fédéral de rétablissement, de son avancement et des liens avec le processus du Québec.

Cédric Paitre répond que le Programme de rétablissement fédéral sera bientôt prêt, que de nouvelles données seront obtenues de toutes les autorités provinciales, notamment du Québec par suite de discussions entre le Service canadien de la faune (SCF) et le MRNF, que ces données seront analysées rapidement et, dans la mesure où cela sera approprié, intégrées au Programme de rétablissement. Ainsi les nouveaux renseignements obtenus sur les trois troupeaux de caribous forestiers dans le secteur d'intérêt des Cris modifieront à coup sûr le degré de viabilité établi pour les troupeaux du nord du Québec, étant donné la taille de leur domaine vital au nord du 53<sup>e</sup> parallèle et le fait que l'étude a révélé que ce territoire n'est pas sain. Cédric Paitre mentionne l'Entente Canada-Québec sur le financement de programmes de conservation d'espèces en péril et exprime l'espoir que des pourparlers commencent bientôt afin que des actions visant le rétablissement du caribou forestier soient prises rapidement.

Cédric Paitre poursuit en expliquant que la portée du Programme de rétablissement fédéral est globale, mais prévoit l'élaboration de plans d'action locaux ou régionaux. Par exemple, les recommandations relatives à ces troupeaux pourraient représenter le contenu d'un plan d'action local applicable à leur domaine vital. Le CCCPP souhaitera peut-être participer aux efforts de rétablissement à l'étape du plan d'action. Le plan d'action pourra plus tard être incorporé à un plan régional à l'échelle du Québec.

Denis Vandal informe le Comité que le MRNF s'affaire à élaborer un plan de rétablissement pour le caribou forestier de la province, conformément à la *Loi québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables*.

Stas Olpinski suggère que le CCCPP écrive au ministre du Québec responsable du dossier pour attirer son attention sur les points suivants :

- a) les incidences possibles, dans le secteur crie, de la chasse sportive du caribou migrateur sur le caribou forestier;
- b) le besoin de s'assurer que les processus fédéraux et provinciaux favorisent l'atteinte d'objectifs communs;
- c) le rôle que les aires protégées proposées pourraient jouer dans la conservation du caribou forestier.

Denis Vandal dit que la délégation du Québec se dissocierait du contenu d'une telle lettre. Il suggère que les délégations autochtones écrivent une lettre en leur nom, si elles le souhaitent.

Stas Olpinski avance que les commentaires qu'il propose reflètent le rôle du CCCPP, c.-à-d. veiller à ce que tant les intérêts des caribous que ceux des peuples autochtones qui en dépendent soient pris en compte. Il ne voit rien qui pourrait susciter la controverse dans le sujet dont il suggère de discuter dans la lettre.

Les représentants des délégations autochtones et ceux du Québec font valoir des arguments favorables et défavorables à une prise de position du CCCPP à l'étape actuelle. Denis Vandal suggère que Nadia Saganash rédige une version préliminaire une déclaration reflétant les vues des Cris et celles des autres délégations autochtones et la distribue. La délégation du Québec décidera, après l'avoir examinée, si elle peut être signataire de la lettre.

## **11 AIRES PROTÉGÉES**

### **11.1 PROPOSITIONS D'AIRES PROTÉGÉES DES COLLECTIVITÉS DE WASWANIPI ET DE NEMASKA**

(Point reporté lors de séances précédentes. Les documents pertinents ont été déposés avant la séance des 8 et 9 septembre 2011.)

Nadia Saganash réitère une fois de plus sa demande que le CCCPP appuie les propositions crie. Sur proposition par Adamie Delisle Alaku appuyée par Nadia Saganash, la **Résolution 12-13 :5** est adoptée à la majorité de voix, les délégations crie, inuite et naskapie votant pour et la délégation du Québec votant l'abstention, à l'effet d'appuyer la création des aires protégées proposées de Mishigamish et de Chisesaakahiikan et de recommander le maintien de la pleine intégrité de ces secteurs et leur soustraction à tout autre développement jusqu'à ce que soit prise la décision de créer ces aires protégées proposées.

## **18-19 décembre 2012**

### **4 IMPACTS DU DÉVELOPPEMENT**

#### **4.3 PROLONGATION DE LA ROUTE 167 NORD**

(...)

Nadia Saganash rappelle que le MTQ a négligé de déposer son plan de suivi du caribou forestier de la région (troupeaux Assinica, Nottaway et Témiscamie) avant le 31 décembre 2012, ce qui était une condition du certificat d'autorisation; elle dit croire que le MTQ devra demander une prolongation du délai accordé pour déposer son plan. Elle croit également que le MDDEFP devra augmenter le nombre de caribous porteurs de colliers dans cette partie du territoire.

Denis Vandal reconnaît que les auteurs du rapport scientifique ont recommandé que la surveillance télémétrique soit accrue.

Nadia Saganash demande si la Direction de l'expertise du Nord-du-Québec a commencé à travailler sur le programme de suivi.

Denis Vandal répond que Vincent Brodeur, biologiste de la Direction de l'expertise du Nord-du-Québec, a discuté de la version préliminaire du programme de suivi avec le représentant du MTQ; il croit savoir qu'une nouvelle proposition sera déposée pour commentaires.

Michel Bergeron ayant mentionné que le MDDEFP n'a toujours pas de copie de l'autorisation du MPO concernant la route, Judy Doré répond que jusqu'à maintenant, seules les sections A et B de la route ont été approuvées par le gouvernement fédéral étant donné que la responsabilité pour la construction des sections C et D a été transférée à Stornoway Diamonds.

## **5 FAUNE**

### **5.1 CARIBOU**

#### **5.1.1 CARIBOU FORESTIER : RÉTABLISSEMENT DANS LE SECTEUR CRI; MISE À JOUR**

Un projet de résolution a été déposé par la délégation crie avant la séance, pour approbation et adoption, exprimant l'appui du CCCPP aux conclusions formulées par le groupe consultatif de scientifiques dans son rapport final au groupe de travail Cris-Québec sur le caribou, rapport intitulé « STATUS OF WOODLAND CARIBOU. (RANGIFER TARANDUS CARIBOU), BOREAL ECOTYPE, IN NORTHERN QUEBEC ».

Sur proposition de Nadia Saganash appuyée par Denis Vandal, la **Résolution 12-13:8** est adoptée à l'unanimité des voix, toutes les parties exerçant leur droit de vote, en appui à la création imminente d'un programme de conservation et la mise en œuvre imminente de mesures de conservation du caribou des bois (population boréale) du secteur de la Baie James (Eeyou Istchee).

À la demande de Nadia Saganash, Denis Vandal résume les progrès réalisés lors de la dernière rencontre du Comité spécial Cris-Québec au cours de laquelle les parties se sont entendues sur le mandat. La seconde partie de la séance a été consacrée aux questions relatives aux connaissances et à la recherche. Il semble que le programme de suivi a été bien reçu; les Cris ont décidé d'y adhérer, et il ne reste qu'au MDDEFP et au nouveau Secrétariat au développement nordique (dirigé par M. Christian Dubois, ancien administrateur du Secrétariat aux Affaires autochtones) de faire de même.

### **8.3 ZOSTÈRES**

[...]

Denis Vandal dit qu'en tant que scientifique, il est arrivé à comprendre le fossé qui existe entre les CT et la science occidentale, particulièrement après l'atelier « *Le déclin du caribou : inquiétudes partagées, solutions communes* » organisé par le CCCPP en septembre dernier, et **l'atelier du gouvernement du Québec sur le caribou forestier tenu à Sept-Îles, en décembre dernier**, en collaboration avec les Innus. Les utilisateurs autochtones ont dit aux scientifiques et aux gestionnaires, « tentez de travailler avec nous, de nous comprendre ». Il croit que cela est très important. Il a vécu cinq ans à Kuujjuaq, et c'est ainsi qu'il a travaillé, reconnaissant qu'il n'était pas le seul dépositaire de la connaissance et qu'il avait besoin que les gens de l'endroit partagent leurs connaissances avec lui. C'est une attitude qui devrait toujours être mise en pratique et expliquée aux nouveaux employés ou sous-traitants. Il est convaincu que c'est la seule façon de réussir à trouver des solutions, et que le travail en vases clos ne donne pas les mêmes résultats.

[...]

## **11 AIRES PROTÉGÉES**



## 11.1 PROPOSITIONS D'AIRES PROTÉGÉES DES COLLECTIVITÉS DE WASWANIPI ET DE NEMASKA

(Point reporté lors de séances précédentes. Les documents pertinents ont été déposés avant la séance des 8 et 9 septembre 2011.)

Nadia Saganash réitère une fois de plus sa demande que le CCCPP appuie les propositions crie.

Sur proposition par Adamie Delisle Alaku appuyée par Nadia Saganash, la **Résolution 12-13 :5** est adoptée à la majorité de voix, les délégations crie, inuite et naskapie votant pour et la délégation du Québec votant l'abstention, à l'effet d'appuyer la création des aires protégées proposées de Mishigamish et de Chisesaakahiikan et de recommander le maintien de la pleine intégrité de ces secteurs et leur soustraction à tout autre développement jusqu'à ce que soit prise la décision de créer ces aires protégées proposées.

26-27 mars 2013

## 2.2 CORRESPONDANCE ET AVIS FORMULÉS COMME SUITE AUX DERNIÈRES SÉANCES

**Doc. IN 13-02-21a** Réponse du sous-ministre adjoint, Direction générale des territoires.

Le programme de suivi du caribou forestier sera présenté sous peu au CCCPP et à l'ARC pour commentaires;

Discussions en cours entre le MTQ et la Dir. de la protection de la faune Nord-du-Québec (MRN) afin d'explorer des solutions pour réduire au minimum l'impact sur la faune;  
Invitation à communiquer avec le représentant du MTQ afin de convoquer une rencontre avec le Comité conjoint dans les meilleurs délais.

**Doc. IN 13-03-01b** Lettre au président de la part du Directeur du bureau de la coordination du Nord-du-Québec du MTQ, M. Philippe Lemire. Objet : Suivi du **caribou forestier** et de la gestion des ressources fauniques dans le cadre du prolongement de la route 167 Nord vers les monts Otish.

« Nos engagements énumérés dans l'étude d'impact ont été réalisés à ce jour ».  
Invitation au CCCPP à bonifier le programme de suivi préliminaire;

**Souhait de rencontrer** les membres du CCCPP le plus tôt possible « pour discuter du dossier du **caribou forestier** et de la préoccupation (du CCCPP) concernant la pression sur la faune après la fin des travaux de construction ».

P.j. : Programme préliminaire de suivi du **caribou forestier** (versions française et anglaise) et figure 1.2 (carte) Aménagement du territoire et inventaires aériens réalisés près du milieu d'insertion du prolongement de la route 167 Nord.

## 4 IMPACTS DU DÉVELOPPEMENT

### 4.1 PROLONGEMENT DE LA ROUTE 167 NORD

[...]

Pour ce qui est du **caribou forestier**, il [Alan Penn] n'est pas convaincu que le prolongement de la route soit un problème important. Lui et Aurélie Bourbeau-Lemieux ont examiné le rapport initial du MTQ, et il semble que ce ministère peine à déterminer la façon de traiter la question. Il sera nécessaire de tenir des discussions en personne avec le MTQ si ce dernier doit collaborer avec le MDDEFP pour une surveillance continue. La question de la prédation et du contrôle des prédateurs (y compris le contrôle par la chasse) devra aussi être abordée.

Étant donné que le MTQ ne possède pas de compétences en matière de faune, il sera tributaire de la Direction de l'expertise du Nord-du-Québec du MDDEFP pour obtenir des renseignements; la qualité des relations de travail que noueront les deux ministères sera cruciale. Ce projet pourrait être l'occasion pour le MRN ou le MDDEFP de convaincre le MTQ d'accorder un soutien financier à leurs activités entourant la faune dans la région.

Denis Vandal rappelle à Alan Penn que le **caribou forestier** a le statut d'espèce vulnérable ou d'espèce menacée sous le régime des lois québécoise et fédérale pertinentes. Ce projet en est un d'envergure qui exige un encadrement serré parce que des caribous pourraient à tout moment se trouver sur le territoire où il est réalisé.

[...]

## **5 FAUNE**

### **5.1 CARIBOU**

#### **5.1.1 RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER DANS LE SECTEUR CRI; MISE À JOUR**

Denis Vandal demande ce qu'il en est des réunions du comité technique mis sur pied par le Comité spécial Cris-Québec.

Nadia Saganash répond que l'on attend, pour convoquer la prochaine rencontre du comité spécial, des progrès dans le dossier de la création d'une zone de conservation. Cette semaine, les Cris recevront des contre-propositions de Québec en réponse aux propositions sur les aires protégées avancées par deux collectivités cries. Différentes hypothèses sont examinées. Les limites actuelles reflètent plus ou moins celles de la foresterie; il incombe aux Cris de proposer une zone au-delà de l'aire de foresterie ainsi que des mesures de conservation qui prennent en compte l'exploitation minière et d'autres projets de développement. Ceci reste à déterminer; le travail avance, mais plutôt lentement.

Denis Vandal mentionne les inventaires aériens des troupeaux Nottaway, Assinica et Témiscamie suggérés par le *Groupe de travail sur le rétablissement du caribou forestier – Comité scientifique, Nord-du-Québec* dans son rapport<sup>4</sup>. Le MRN et les Cris sont sur le point de terminer un inventaire du troupeau Assinica, inventaire pour lequel un vaste territoire a été survolé et pour lequel on a

---

<sup>4</sup> Situation du caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*) sur le territoire de la baie James dans la région Nord-du-Québec. Présenté au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et au Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) par Tyler D. Rudolph, M.Sc., UQÀM; Pierre Drapeau, Ph.D., UQÀM; Martin-Hugues St-Laurent, Ph.D., UQAR; Louis Imbeau, Ph.D., UQAT. Septembre 2012.

eu recours à une méthodologie distincte de celle employée pour réaliser les inventaires de troupeaux de caribous migrateurs. Les résultats préliminaires semblent très intéressants et révèlent que les animaux sont sensiblement plus nombreux que ce à quoi on s'attendait.

Nadia Saganash dit qu'on a profité de l'occasion pour qu'une équipe crie participe aux vols de reconnaissance avec une équipe du Québec. L'ARC et certaines collectivités crie ont participé à l'inventaire, ce qui a donné une collaboration intéressante. Jusqu'à maintenant, les équipes ont survolé plus de la moitié du territoire à couvrir, mais les travaux ont été retardés plusieurs jours par les mauvaises conditions météorologiques. Il faudra un peu plus d'argent et du beau temps pour terminer l'inventaire. Elle remercie Cédric Paitre de sa collaboration, et le Service canadien de la faune pour sa contribution financière, grâce à laquelle certains Cris ont pu participer à la réalisation de l'inventaire.

Denis Vandal précise que le MDDEFP, le MRN, l'ARC et le SCF ont financé ensemble cet inventaire. Il explique que l'inventaire comporte deux volets : 1. les observations pour estimer le nombre de caribous du troupeau et 2. la capture d'un certain nombre d'animaux pour leur poser des colliers-émetteurs. L'inventaire et le travail de classification devraient être terminés au cours des prochains jours si le temps reste au beau. Les Cris, tout comme d'autres nations autochtones, ont exprimé le souhait de participer de plus près aux activités du Québec sur le terrain. Il est d'accord avec Nadia Saganash pour dire que la participation des Cris a été une bonne expérience.

En réponse à une question de Johnny Peters sur l'effectif des caribous forestiers, Denis Vandal dit que les plus récentes données disponibles remontent à dix ans, d'où la décision de suivre la recommandation des scientifiques de les mettre à jour. Il s'attend à avoir des chiffres fiables la semaine prochaine. Le recrutement semble bon : on compte 29 faons pour 100 femelles. Québec prévoit procéder à l'inventaire des deux autres troupeaux l'an prochain.

En réponse à une question de Noah Swappie sur les déplacements des caribous forestiers, Denis Vandal dit que chacun a son territoire dont la superficie varie de 500 km<sup>2</sup> à 3000 km<sup>2</sup>, les femelles se déplaçant plus que les mâles pour se rendre à leurs aires de mise bas individuelles. Au cours des trois dernières années, il n'y a eu que peu ou pas de chevauchement des territoires du troupeau de la rivière aux Feuilles (TRAF) et des territoires des caribous forestiers de la région de la baie James, alors que par le passé, lorsque le territoire du TRAF s'étendait plus loin au sud, ces caribous toundriques migrateurs avaient parfois passé jusqu'à deux mois dans le territoire des caribous forestiers. Cela était alors une source d'inquiétude parce que ces caribous amenaient avec eux des loups et des parasites. Aujourd'hui, l'aire fréquentée par le TRAF ne s'étend pas plus loin au sud que la route Transtaïga; c'est une bonne nouvelle pour le caribou forestier.

## 4-5 décembre 2013

### 4 IMPACTS DU DÉVELOPPEMENT

#### 4.1 PROLONGEMENT DE LA ROUTE 167 NORD

Les membres du groupe de travail ont attendu, pour fixer la date de leur prochaine rencontre, le dépôt par les représentants du Québec de scénarios en vue de la création d'un secteur à gestion spéciale de la chasse et de la pêche des travailleurs temporaires présents dans le secteur et le dépôt, par la délégation crie, de ses commentaires relativement au Programme de compensation de l'habitat du poisson et au Programme de suivi du caribou forestier. Le 15 novembre 2013, le

secrétariat a reçu un exemplaire du programme exhaustif de compensation de l'habitat du poisson. Des copies ont été transmises à Nadia Saganash et à Aurélie Bourbeau-Lemieux de la délégation crie ainsi qu'à François Gibeault (MRN).

Denis Vandal dit que jusqu'à maintenant, aucune hypothèse concernant la création d'un secteur de gestion spécial pour les travailleurs temporaires n'a été élaborée par les représentants du Québec.

Nadia Saganash indique que les représentants intéressés de la délégation crie sont en train de formuler leurs commentaires sur le Programme de suivi du caribou forestier et qu'elle espère en déposer une version préliminaire au cours des prochaines semaines. Les mêmes personnes donneront aussi la priorité au programme de compensation de l'habitat du poisson, alors que la création d'un secteur à gestion spéciale de la chasse et de la pêche des travailleurs temporaires peut être considérée comme un projet à plus long terme.

Elle ajoute que des représentants de Mistissini ont pris contact avec elle et lui ont fait part d'une demande pour qu'un règlement spécial soit mis en place à temps pour la prochaine saison de pêche sportive. Étant donné le chevauchement de compétences dans cette région – parcs, réserve faunique, terres de catégorie II de Mistissini – la mise sur pied d'un groupe de travail pour faciliter la coordination des travaux et recueillir les observations de toutes les organisations concernées serait souhaitable.

Denis Vandal dit qu'actuellement, un meilleur contrôle est exercé sur la pêche sportive dans les secteurs à gestion spéciale que dans les zones « libres ». Les pêcheurs ont besoin d'un droit d'accès pour pêcher dans les terres de catégorie II. Toutes ces mesures offrent un bon contrôle sur le secteur entourant le premier tronçon de la route.

Mathieu Morin reconnaît qu'il faudra assurer la coordination. Le secteur de la faune du Nord-du-Québec du MDDEFP réfléchit actuellement à l'information dont il aura besoin pour élaborer un cadre réglementaire approprié. Alors que la première moitié de la route est en quelque sorte une zone contrôlée, la seconde moitié ne l'est pas, et on ne sait pas exactement comment ce dernier tronçon sera utilisé l'été prochain : il y aura considérablement moins de travailleurs, mais l'exploitation de la mine commencera et on prévoit que certains employés l'utiliseront. Il faudra estimer la pression de pêche qui proviendra des utilisateurs de la route. Un programme visant à obtenir ces renseignements devrait être lancé cet hiver.

Denis Vandal émet l'avis qu'il devrait être suffisant de déposer des commentaires sur le programme de compensation de l'habitat du poisson d'ici au printemps puisque le programme ne sera mis en place qu'en juin 2014.

## **5 FAUNE**

### **5.1 CARIBOU**

#### **5.1.1 CARIBOU FORESTIER : RÉTABLISSEMENT DANS LE SECTEUR CRI; MISE À JOUR**

Le Comité est informé par lettre du D.G. de la région Nord-du-Québec du MRN, M. Guy Héту (doc. IN 13-10-17a) de la décision de la DGR-10 d'avoir recours à l'approche de précaution en ce qui a trait au rétablissement du caribou forestier sur le territoire d'application du chapitre 3 de la Paix des Braves. Il sera mis en application à titre intérimaire, en attendant la livraison de lignes

directrices pour la réalisation de plans d'aménagement de l'habitat du caribou forestier par le Comité spécial (Woodland Caribou Recovery Task Force).

En réponse à Denis Vandal qui veut savoir si le groupe de travail Cris-Québec a tenu d'autres rencontres, Nadia Saganash dit qu'il n'y a eu aucune rencontre et qu'aucune n'est prévue. L'approche prudente préconisée par Québec a été présentée aux Cris et elle est maintenant appliquée. Cette approche signifie que les dernières forêts non exploitées dans le territoire cri devront être mises en réserve. Ces forêts ont été retranchées des possibilités forestières annuelles établies par le Forestier en chef. Par conséquent, aucune exploitation forestière ne peut y être faite pendant les soixante-dix prochaines années ou jusqu'à ce qu'à ce qu'ait été élaborée une approche adaptative favorisant le caribou forestier. Le comité technique s'est réuni pour assister à une présentation par le représentant du Québec de diverses approches écosystémiques possibles que le comité technique est en train d'examiner.

Denis Vandal dit que maintenant que le transfert du secteur de la faune au MDDEFP est terminé, le Ministère devra décider laquelle de ses directions devrait siéger au groupe de travail Cris-Québec. Il croit qu'un représentant de l'équipe des aires protégées est déjà membre du groupe de travail. Il a l'intention de recommander qu'un représentant du secteur de la faune fasse également partie du groupe de travail puisque les deux directions ont des responsabilités à l'égard du caribou forestier. Le Ministère devrait fournir les éclaircissements demandés d'ici au printemps.

Excerpt from the letter from the Hunting, Fishing and Trapping Coordinating Committee of May 8, 2014

In terms of the content of the monitoring programme as such, we feel that the programme generally is lacking and fails to comply with Condition # 24 of the Certificate of Authorisation for the following reasons.

- The Certificate of Authorisation requires that the monitoring programme consider *"the protection of sensitive areas, such as calving areas, and identify protection goals, a schedule for execution, the responsibilities of each stakeholder, measures for implementation and methods of broadcasting results."* The HFTCC is of the opinion that the program, as it is currently proposed, is incomplete because it fails to lay out how sensitive areas will be protected, the program's implementation schedule, the respective responsibilities of the various stakeholders, and how the results of monitoring will be communicated. In addition, the program's goals and objectives should first have been discussed with the HFTCC and other stakeholders as intended under C.A. Condition # 24, in order to ensure that they reflect the views and elicit the collaboration of the interested parties, notably that of the Crees.

C.1 BCNQ Answer: Since the MTQ is not the Québec government body responsible for this species, condition 24 stipulates that the MTQ must "collaborate" in protection and in (*sic*) Woodland Caribou. To that end, the monitoring programme was jointly developed with the DEX-10 of the MRNF; the personnel responsible for monitoring Woodland Caribou populations is now with the Wildlife and Parks division of the MFFP. On the one hand, it was agreed with them that the execution schedule would be continuous because the telemetric data is available on a regular basis. On the other hand, we also agreed that if there was a problem with the road construction work and the calving season, special protection could be applied. Fortunately this was not the case for spring 2012 and 2013. As for the broadcasting of results, the MTQ signed a confidentiality agreement with the Wildlife and Parks division and it cannot broadcast the results without their prior approval.

- Woodland Caribou is a species with a large home range requiring different types of habitat at different periods of its annual cycle. To effectively monitor the impacts of the road and further disturbance of the Woodland Caribou population resulting from the road's construction and use, the monitoring programme will require long-term monitoring. It is stated on page 4 of the monitoring of Woodland Caribou document that *"The MTQ's contribution to the monitoring of the Temiscamie herd will last throughout the road construction period which should end in winter 2015-2016 and will end with completion of the construction work."* The HFTCC reiterates that the effects of the road on Woodland Caribou will extend over several years after the construction of the road. The appropriate duration of the monitoring programme should therefore be discussed with the stakeholders, including the HFTCC and the Crees.

26, Mgr Rhéaume Est 2<sup>o</sup> étage  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3J5  
Telephone: 819 763-4087/763-4080  
Fax: 819 763-3057  
[www.mtq.gouv.qc.ca](http://www.mtq.gouv.qc.ca)

Publication du Projet de règlement Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1). Extraits :

### SECTION III INTERVENTIONS DANS CERTAINS HABITATS FAUNIQUES

*58. Dans l'aire d'application du Plan de rétablissement du caribou forestier issu d'un programme visé au paragraphe 2 de l'article 7 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (chapitre E-12.01), aucune activité d'aménagement forestier ne peut s'effectuer sur un territoire de 4 ha ou plus d'un seul tenant, de type écologique RE1 et occupé par une pessière noire à lichens, une pinède grise à lichens ou un peuplement à lichens dont la surface terrière est composée à 75 % ou plus par l'épinette noire et le pin gris. Ce plan est accessible sur le site Internet du ministère au sein duquel le ministre responsable de l'application de ce plan exerce ses fonctions.*

*Toutefois, une activité d'aménagement forestier peut y être effectuée si elle est autorisée dans le cadre d'une activité ou d'un projet ayant fait l'objet d'un certificat d'autorisation délivré à la suite d'une décision de l'autorité concernée prise en vertu de l'article 31.5, 164 ou 201 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2). Le présent article ne s'applique pas à celui qui, conformément à l'article 41 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1), a été autorisé par le ministre à construire ou à améliorer un chemin multiusage dans un peuplement forestier visé au premier alinéa du présent article, ni à celui qui a obtenu une telle autorisation par un permis d'intervention ou par un contrat ou une entente conclu en vertu de cette loi.*

*59. Dans l'aire d'application du Plan de rétablissement du caribou forestier, les chemins de classe hors norme, 1 et 2, dont les caractéristiques sont définies à l'annexe 6, doivent se trouver à au moins 1 km de la limite des massifs forestiers de protection du caribou des bois, écotype forestier, qui sont indiqués dans les couches d'informations numériques servant à la planification forestière.*

*60. Dans l'aire d'application du Plan de rétablissement du caribou forestier, des chemins construits dans une agglomération de coupe de 100 km<sup>2</sup> ou plus destinée à devenir un massif forestier de protection du caribou des bois, écotype forestier, doivent être fermés et remis en production à la fin des activités d'aménagement forestier. La fermeture et la remise en production des chemins doivent contribuer à ce que les agglomérations de coupe atteignent les exigences requises pour devenir des massifs forestiers de protection du caribou afin de prendre la relève de ceux-ci dès qu'ils seront coupés. Le plan d'aménagement forestier intégré doit indiquer ces chemins, préciser les moyens qui seront utilisés pour leur fermeture et leur remise en production et faire état de la procédure à suivre*

**1 avril 2015 (draft minutes)**

## **2.2 MOOSE MANAGEMENT PLAN 2012-2019 : MIDTERM ASSESSMENT**

### **Slide 15 Adjustment of hunting regulations – Zone 22**

Vincent Brodeur said that Québec proposes no modifications to the hunting regulations for the zone. He added that it is important to underline the fact that Zone 22 falls under the Woodland Caribou Recovery Strategy, an animal that requires habitats which are unfavourable to moose. Consequently, moose population density goals should be low, which are naturally occurring due

to the habitat type. Improving moose habitat as has occurred around Matagami has had direct repercussions on woodland caribou in that area. There are no more caribou in that area.

Natalie D'Astous said that the general objective of the plan is to achieve high population densities. She asked Vincent Brodeur if this objective may change in some zones.

Vincent Brodeur replied in the affirmative and said that the moose management plan does provide for caribou zones.

Natalie D'Astous asked if such caribou zones existed in the North Shore region or were limited to Zone 22.

Vincent Brodeur said that the government sought a coherent message across different management plans. Previously, there had been conflicting objectives between caribou and moose management plans. He said that he had underlined that issue when he took his position for Québec and that it has since been integrated as a general principle. Zone 22 in the previous plan had a much higher population density objective than the current one. However, they retained the general objective in the current management plan to satisfy the moose hunters.

Natalie D'Astous said that Zone 22 is very large and that there is perhaps a need to divide the zone along moose/caribou habitats.

Vincent Brodeur said that since the zone has been excluded from the provincial survey calendar, the Nord-du-Québec department has been told to be imaginative on how to monitor moose. This may provide some latitude for such an initiative.

Vincent Brodeur concluded his presentation.

Natalie D'Astous asked if Québec was considering opening a moose hunt in Zone 23 as moose are moving ever northward and densities are increasing.

Vincent Brodeur said, to the best of his knowledge, no.

George Guanish said that moose are getting closer to the Naskapi region with every year.

Natalie D'Astous commented that Zone 23 is large and the moose presence is noteworthy.

Vincent Brodeur commented that northward expansion is a general moose trend, adding that even Nain, Labrador had opened a moose harvest. He recommended that Natalie D'Astous structure a recommendation for the next moose management plan. He added that, ideally, there will be a biologist assigned to the moose file.

Nadia Saganash enquired as to whether it was possible for outfitters to offer moose in Zones 22A and 22B under their permits as the regulation currently stands.

Michel Bergeron replied that this is not based on species but on permitted activities. For example, Outfitter Radisson LG-2 could offer moose hunting along the reservoir. That particular outfitter



has requested to enlarge their operating territory to offer moose, but they could offer it along the islands and along the shore.

Nadia Saganash asked if non-residents were allowed to hunt moose.

Michel Bergeron replied that moose is open to non-residents across the province, but he was unsure if they were obliged to use an outfitter at that latitude of the Territory. He undertook to verify the situation.

Vincent Brodeur said that there was less than 20 non-residents per year amongst the hundreds of moose hunters for the entirety of Zone 22. This is a very low proportion of the total amount of permits issued which can rise over 800.

Nadia Saganash asked if the outfitter's annual reports mention the offering of moose hunting and if the reports indicate clients as resident or non-resident.

Michel Bergeron replied that he would have to look into that with Nancy Laflamme. He added that, as with fishing, moose hunting north of the 52<sup>nd</sup> parallel carries the obligation to use an outfitter.

Vincent Brodeur said that non-residents likely access the Territory through Matagami and hunt in the southern portion of Zone 22 (i.e. below the 52<sup>nd</sup> parallel but above the 50<sup>th</sup> parallel) where there is no obligation to use an outfitter.

Nadia Saganash asked if non-residents hunting moose were obliged to use an outfitter in southern Québec.

Michel Bergeron replied that they were not.

Nancy Laflamme joined the meeting and was asked by Nadia Saganash if the outfitters annual reports made mention of offering moose to clients. Nancy left the meeting to retrieve the information but said that if there was, it was likely minimal.

The Chairperson asked if there were any further comments or questions regarding the presentation.

Alan Penn said that there is an interest in bringing today's discussion to the CTA.

The Chairperson asked what the HFTCC members wished to do given that comments are requested by April 10 and that there are no proposed changes.

Natalie D'Astous reiterated her comment concerning Woodland Caribou, though there was nothing to be done at present. This would be an issue for the next moose management plan.

Alan Penn said that the Cree have had discussions concerning the design of surveys which are undertaken as the result of environmental permits for mining companies. These surveys are now cast in a different light given the fact that there are no provisions for government financed surveys

over the next few years. There is a need to look at the obligations of mining companies and how the most can be made of those obligations.

Natalie D'Astous said that the surveys done by mining companies are normally restricted to very small areas.

In response to Natalie D'Astous' comment, Alan Penn said that that was precisely why he was raising the question.

Nadia Saganash asked if there were any actions that could be taken to have aerial surveys in Zones 22 and 17 added to the provincial survey calendar.

Vincent Brodeur replied that Mathieu Morin had tried on many occasions to include the zones in schedule. There was no opening at the central office which manages the budget and strategy. With the current state of public finances, the North will not likely be included in the survey schedule. As was said earlier, some creative solutions are needed.

Nadia Saganash offered that perhaps the observed increase in permit sales in Zone 22 over the few years could be used as an argument for including the zone in the survey calendar.

Vincent Brodeur said that he is not fully aware of all that has occurred in moose management in recent years. The fact that the Aboriginal harvest is not considered to scale and when it is decided whether or not to include a zone in the survey calendar may be debated a bit further. A better estimate of the Aboriginal harvest in Zones 17 and 22 adds weight to a census in an area where the harvest rate is quite high and where the management risk is higher because of lower moose density. Surveys will only be conducted where the management risk is high. That argument could be used to include those zones in the survey schedule.

Nadia Saganash asked Vincent Brodeur to elaborate on his earlier comments concerning the possible division of Zone 22.

Vincent Brodeur replied that there are already a few sub-zones. It could perhaps have one or two more. The first solution is to concentrate our energies in areas where the sport hunting is the most intensive or where Aboriginal hunting may be experiencing some problems where sport hunters are not present. That is, focusing on areas that need closer management inside the zone. He added that he does not know how the zoning could be defined. Perhaps the use of a study area that will not appear on the official map but will serve the management purpose all the same.

Alan Penn suggested that there should be discussions at the level of the Cree Nation Government and the CTA to address the question of reporting moose harvests at a different level than the trapline.

Michel Bergeron said that Nancy Laflamme returned with the requested information which showed that between 2002 and 2013 there had been a total of 25 moose taken by outfitting operations.

Alan Penn commented that that worked out to 2 or 3 a year at most.

In response to a question from Nadia Saganash, Michel Bergeron said that he was not sure if the information Nancy Laflamme provided was for all of Zone 22 or Zone 22B only. He added that it did not include Zone 22A, a caribou specific zone.

The Chairperson asked if the members were amenable to sending the minister a letter of response on the consultation.

After discussion, it was agreed that a letter of response to the consultation would be sent to the minister expressing the HFTCC's concerns about the lack of a dedicated moose biologist, the lapse in monitoring and data acquisition and the inadequate consultation process. Additionally, the subdivision of Zones 22, 22A and 22B, the development of a habitat quality index, consideration of the woodland caribou recovery plan and the expanding northern presence of moose were to be identified as items for discussion in the next moose management plan.

Alan Penn raised the side issue of the special moose management agreement for Zone 17, negotiated in the mid-1990's. He said that there remains a question of whether to have a ceiling on the non-native harvest and revisiting the reporting of the Cree harvest within the zone. Alan Penn recommended revisiting the file and bringing the question to Waswanipi community so that the issue could be brought to a conclusion. He added that this had been a major case study of applying the Guaranteed Levels of Harvest concept.

Vincent Brodeur said that the Analyst had prepared a compilation of the HFTCC's discussions on Zone 17 with the last discussions occurring in 2011. He noted that after the last survey, conducted in 2009, it was generally accepted that 40 no longer applied and that an increased sport harvest was tolerated. He added that he had not seen any numbers indicating a change from the Upper Limit of Kill of 140. Such a change should be based on a set harvest rate and a good population density estimate. As it stands, there is little information on the total harvest rate and Cree harvest needs, except for the Guaranteed Level of Harvest of 158. He added that reporting from the Cree has never been above 111 and that this is not representative of actual harvesting.

Alan Penn and Nadia Saganash undertook to review the issue internally.

**9-10 juin 2015 (draft minutes)**

#### **4.4 EXTENSION OF HIGHWAY 167 NORTH (WOODLAND CARIBOU MONITORING)**

Following discussion of this item at the last regular meeting held in Wendake on March 3-4, 2015, the Québec party undertook to improve collaboration with Cree organizations when aerial survey work is carried out.

No discussion.

### **5 WILDLIFE**

#### **5.1 CARIBOU**

##### **5.1.1 WOODLAND CARIBOU IN CREE AREA OF INTEREST**

Vincent Brodeur gave a presentation on the Ministry of Forests, Wildlife and Park's (MFFP) woodland caribou monitoring work carried out in March 2015 in which caribou from the Temiscamie and Assinica populations in the Cree area were captured and collared. This monitoring is the result of the Quebec Transport Ministry's (MTQ) involvement in Route 167 North and attached environmental monitoring responsibilities. The Cree participated in the reconnaissance flight fieldwork through the participation of Aurélie Bourbeau-Lemieux and Cree Trapper's Association (CTA) representative, Robert Coonishish. Captures of the identified groups were made afterwards. Stornoway Mine contributed logistically and financially to the monitoring work. 15 collars were deployed, bringing the total of active collars close to 20, which is a good amount. Coverage has been extended northward where previously it was limited to the southern portion of the population's range. It has been shown that this population has moved north in recent years. This monitoring work will provide fundamental information to assess the effect of the road network on caribou movement as well as functional landscape connectivity issues that have been raised by himself and others.

At the request of Natalie D'Astous, Vincent produced a map showing general movements of the Temiscamie Herd. He explained that the herd travels as far as the Manicougan Reservoir, beyond the northern forestry limit (northern limit for commercial timber allocation). Animals from the herd move through the Otish Mountains. Vincent said that the herd does mix with the Leaf River Herd (LRH), though not in a significant fashion. Vincent explained that the LRH has travelled as far south as the Route du Nord. Since 2004, the LRH has not migrated as far south and has stayed for a shorter period. The Assinica Herd has also mixed with the LRH in years past. Active collars and analytical means have not been sufficient to reach any conclusions on the question of interaction between woodland and migratory populations. He noted that there will be a small research project conducted this year, focusing on this issue from a different analytical approach.

Vincent said that recapture work had also been carried out on the Assinica Herd. This herd is the most affected by habitat modification due to forestry activities. The discussion of an upcoming habitat management plan primarily concerns the Assinica Herd. The herd has been monitored since 2004, with between 12 and 20 active collars over that period. The collars have entered the third cycle of battery maintenance. The sample size will remain good for another five years. Eventually, capture attempts may be made in the Nottaway herd farther west.

Isaac Voyageur thanked Vincent Brodeur for his presentation and said that, though he may seem to be crying over spilled milk, when this monitoring exercise was carried out the Cree party had stressed concerns about a lack of Cree involvement, especially on such an important project. He said that in the future, the Cree would like to be more involved in the early planning stage of monitoring work with ample notification.

Vincent Brodeur said that it is true that the Cree involvement was not at its best. Not wanting to make a defence, but to put things in perspective, he said that MFFP had discussed their intent to perform collar maintenance with the Cree in late 2014. MTQ's involvement came in January 2015, a very late stage, with financial confirmations coming by February, creating a very rushed planning stage. The original plans included only capture work, which does not include any partnership or outside involvement – though communication with the Cree is still necessary. The CTA had been informed, but not the CNG. MFFP acknowledges this shortcoming.

Referring to the pockets of caribou which supported the Cree hunting economy in the northern part of Cree territory in the 1970's and 1980's, Alan Penn asked Vincent Brodeur for his impressions concerning changes in the relationship between migratory and woodland herds over the last few decades: Did he suspect significant interaction between these herds?

Vincent Brodeur said that reports on sedentary caribou in their northern range have been published throughout the years of hydroelectric development. At the time, the George River Herd (GRH) was expanding westward and the LRH southward. The habitat quality in some areas is not good due to natural perturbations. Genetic analyses have shown that there is input of migratory populations into sedentary ones. However, an exchange rate for recent years is unknown. He added that he does not have precise information on what portion of southern stragglers from the migratory population could regenerate the sedentary population.

Alan Penn asked Vincent Brodeur if he thought the Caribou Ungava Project will shed light on the genetic question.

Vincent Brodeur said that genetic information is becoming more and more precise. Identified genetic markers are expanding and there is better analytical resolution. Samples from both migratory and sedentary populations continue to be collected to feed this analytical work. The most recent conclusions show that making a genetic distinction between both populations based on meat samples is very difficult and includes a very wide margin of error.

Nadia Saganash asked if caribou were found along Route 167 North and how many collars had been installed north of Lake Mistissini.

Aurélié Bourbeau-Lemieux said that caribou were spotted in the area referred to by Nadia Saganash but did not know if they had been later captured and collared.

Vincent Brodeur said that most of the collars installed were north of Lake Mistissini. Some caribou were captured east of Lake Mistissini, towards the Lac Saint-Jean area. Efforts were made to stay as close as possible to the Route 167 North. Vincent added that a public report with detailed information is being finalized and is meant to inform MTQ and Stornoway. The results of some classification work will be included in the report which shows that recruitment is a bit low.

Nadia Saganash said that she understood that the MFFP will not be carrying out the analysis of the results of the monitoring work.

Vincent Brodeur said that it is important to note the distinction between the MTQ and the MFFP in the monitoring work carried out under Environmental Assessment responsibilities. The MTQ is mandated with this work and the MFFP's involvement is limited to its expertise being used in generating information for the MTQ. Under no circumstances will he or his MFFP colleagues be producing analysis to facilitate MTQ's work. Any questions of analysis have to be directed to the MTQ. The MFFP is currently working on a data sharing agreement, but the data will remain property of the MFFP. As he understood, the MTQ has contributed financially to MFFP's monitoring, meaning that the data belongs to the MFFP, and we will share it with them under certain conditions. He added that the data will be made available to the Cree Nation Government (CNG) under the current agreement. The data will be pooled into the major database without regards to who paid for the collars and flights, as had been done previously with the MTQ in 2011.

Alan Penn asked whether this particular experience carried any lessons for the further investigation of the relationship between the expanding road network in Cree territory and wildlife use and disturbance. With regards to the division of ministerial responsibilities, he asked if there is an interest in continuing the discussion on a larger geographical scale. This monitoring is one of the specific consequences of the approval of the Route 167 North Certificate of Authorisation. The experience has generated information and insights which are relevant to other parts of Cree territory. It would be good to seek opportunities as to what can be done in the future regarding transportation corridors and wildlife.

Vincent Brodeur commented that it also provides information relevant to the forestry industry, where in the past there have been contributions from industry to monitoring efforts. He noted that this is growing less and less popular however.

Natalie D’Astous asked Vincent Brodeur if he thought woodland caribou might move into the Caniapiscau area with the retreat of migratory caribou from the area.

Vincent Brodeur said that the MFFP is working on a common initiative with the Cree and Fondation de la Faune du Québec, seeking to better understand the presence of sedentary caribou at more northern latitudes in the summer. The investigation is trying to learn from local knowledge on the presence of caribou and deploy collars at those latitudes. The provincial woodland recovery plan puts a lot of hope in the northern population, which is likely not as north as expected by the forestry industry and the current Premier. He added that he is working to bring the necessary nuance related to habitat quality and all the hunting in Zone 22 to the larger debate on caribou recovery. Caribou harvested in this zone over the last fifteen years number in the thousands, if not the hundreds of thousands. The fact that sedentary caribou have been harvested in Zone 22 has certainly and significantly influenced their presence in the northern part of the theoretical range distribution.

Natalie D’Astous said that many reports have said that the herd around Caniapiscau has disappeared. With the retreat of migratory caribou in recent years, perhaps some sedentary ones would move in.

Vincent Brodeur said that current telemetric information shows that LRH caribou are still visiting the area west of Caniapiscau Reservoir. The area east of Caniapiscau has been without GRH caribou for many years.

Aurélie Bourbeau-Lemieux said that the common initiative mentioned earlier by Vincent Brodeur will start this summer. Traditional knowledge interviews will be conducted in the communities above the northern forestry limit.

In response to question from Nadia Saganash, Vincent Brodeur identified Julie Hebert as the MFFP biologist responsible for the details of these interviews.

**2-3 décembre 2015 (draft minutes)**

## **2. CORRESPONDENCE**

### **2.2.3 IN COPY**

a) CNG to Minister, MFFP (IN 15-09-20a). Protection of critical core areas for the recovery of woodland caribou.

Nadia Saganash said that this letter, we have been discussing woodland conservation strategy, part of process is report we had done, regarding precautionary approach put in place by MFFP, which is certain areas identified where there would be temporary moratorium on forestry harvesting. NS points to map in letter, noting core areas. Because of FSC certificates, companies have to demonstrate that they are protecting vulnerable species. As part of our review of that requirement, we identified critical core areas (blue spots in map), based on telemetry of collared animals, they use these areas intensively. This is most complete up to date portrait of caribou presence, only based on telemetry, so uncollared animals could be visiting and using other areas. This core areas is a first step in strategy.

Stas Olpinski asked if the core areas considered as exclusion zones for forestry.

NS That was purpose of the letter, when we saw forestry activities and plans they are occurring in these core areas, the red boxes on the map represent these conflict areas. We requested a halt in these areas. Some are included in Quebec's cautionary approach, but some are not. We asked Minister to intervene and halt forestry in these areas.

Stas Olpinski asked if there are some leases in some sites.

Nadia Saganash said yes, they have permits to operate.

Natalie D'Astous asked if the CNG received an answer from the Minister.

Nadia Saganash said that their chief negotiator, Abel Bossum, said matter was to be brought to standing liaison committee, waiting to see if it was addressed. Still waiting on response. This committee addresses various issues through negotiators. The JBACE, Cree-Quebec forestry board also in copy of letter. I think HFTCC should provide support on this, asks for resolution. Cree party tabled resolution in support of CNG letter and Cree concerns.

**MOTION:** Proposed by Isaac Voyageur, Seconded by Stas Olpinski, Quebec abstains (with Federal vote), **Resolution 15-16:16** adopted by majority vote.

Nadia Saganash said the Cree are disappointed that the Federal party did not vote.

Mark Mills said that while it is possible for the federal government to intervene with species at risk, the species is recognized as provincial jurisdiction.

**8-9 mars 2016 (draft minutes)**

## **8 LOI ET RÈGLEMENTS**

### **8.2 TROUPEAU DE LA RIVIÈRE GEORGE : DÉSIGNATION PROVINCIALE**

#### **PRÉSENTATION SUR LE PROCESSUS DE DÉSIGNATION D'ESPÈCES VULNÉRABLES PAR QUÉBEC.**

(...)

IG The recovery process in Qc is not a legal obligation. The minister may come up with recovery team and plan. Explains typical recovery team structure. The Minister must approve the plan before it is published. If necessary , plan can be updated after ten years. For example, we have woodland caribou mgmt. plan to be possibly reviewed in 2023.

(...)

## 8-9 juin 2016 (draft minutes)

### 4.4 EXTENSION OF HIGHWAY 167 NORTH : MEETING WITH MTQ

NS I was not sure of MTQ intention with this letter.

EH It mentions the entire CA.

NS We need to focus on condition 6, we need meaningful meeting. The FHCP and woodland caribou is fairly resolved, not to our satisfaction, but whatever. I suggest we respond to organize a serious meeting for condition 6.

ML Yes, maybe to send a letter with agenda proposed and condition 6 would be focus of meeting.

NS It is the promoters' responsibility to take the lead. Should we?

YB If nothing has advanced, we should do it.

JB During the telconf, AMB presented results of study. From MTQ, I understood they would close the file, they say their role is finished and that it is other entities to undertake the rest of it.

EH No, Philippe Lemire(?), the road is almost finished, he said he will have no more funding. ??

JB I understood that he said other entities should now take the lead.

EH No, he meant for future projects that it should be designed differently.

NS They still have responsibilities, they can transfer responsibilities to other entities, but there has been no agreement on that.

EH Would be good to have that meeting.

ML One agenda item could be follow up and liaising actions.

## 14-15 septembre 2016 (draft minutes)

### 5.1.3

ABL to EH, I called GSZ to get results of Nottay Herd census. HE said he was not allowed. It is not normally available to the HFTCC. We get it for LRH and GRH and not Woodland caribou.

EH GSZ was supposed to go to CTA to present, but he could get authorization. But maybe you saw in newspaper, the woodland caribou has a provincial action plan, all the documents we need even higher authorization. A newspaper wanted a report from the Saint Jean area, there are many requests to get all reports on woodland caribou. So we have more complicated and thought authorization process right now.,

ABL For migratory caribou we can have info at meeting. Can we have info of the survey numbers, the estimation of the results.

NS On confidentiality agreements, for all the data on woodland caribou.



EH We already have confidentiality agreement with CNG. We've have been asked by our authorities to be more specific, less global. That is an obligation now., You have been sent that agreement

NS We received that agreement, our legal advisors are looking at it. But the Section 24 provides for free sharing of info. That agreement is very one sided in favour of Quebec government. Not sure we want to sign it.

WKG On numbers and collaboration with Cree trappers, he wants information to find caribou, there's also a consultation process to obtain that information, Quebec has to go through the tallymen process before going to the area to do survey work. You need tallymen help to find the caribou to help the survey work as well. In this case, related to confidentiality, in collaboration with the CTA and the HFTCC and Quebec, Quebec would not have been hooked without that info from the Cree. She wants that info for her work in this partnership. It is right for Cree party to get that information.

EH It's not that we don't want to share that info. We have signed agreement on data from collars before, this is not new. But that coloring agreement is five years or more old now. For the last two years, the government has been revising all our agreements, to give them more precision. We will always share, but we also need these confidentiality agreements. GSZ is allowed to share the census numbers, but the report will need further authorization.

NS ?? We did contribute to the Nottaway survey for a trapper participation.

NS Maybe we need CA to alter Section 24 info sharing provisions. If Quebec does not want to share.

EH We are open to sharing. We have signed confidentiality agreements with Cree before.

NS That last agreement was very complicated and done one-sided, restrictive for the Cree. For a collaboration project, it should not be treated like this.

EH We are sharing info, our process is simply being modified right now. There is nothing really new.

ML Perhaps we can ask for presentation when agreements are necessary?

EH It's just when it comes to data, including the ton woodland caribou. It likes that in many different situations. Woodland caribou is particularly sensitive.

NS Doesn't the HFTCC get data from collars on LRH. The HFTCC is entitled to receive this info.

NS For woodland caribou, and the Cree taskforce we also received a 15 page agreement, we refused to sign it and instead signed a one paragraph agreement. Very simple.

EH I will bring this back to my authorities.

EH Maybe we need to ask for a global data sharing agreement with the HFTCC.

## 19 octobre 2016

A.M., 2016 Arrêté numéro AM 2016-008 du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. Extraits :

*un rapport rendu public; CONSIDÉRANT que la redéfinition de la limite territoriale contribuera notamment à la protection du caribou forestier désigné comme espèce vulnérable; ARRÊTE CE QUI SUIT : Est redéfinie la limite territoriale au sud de laquelle les territoires forestiers du domaine de l'État peuvent faire l'objet d'un aménagement durable selon la carte en annexe qui présente le tracé de la limite qui sera en vigueur à partir du 1er avril 2018; Est redéfinie en conséquence la délimitation des unités d'aménagement attenantes à cette nouvelle limite territoriale selon la carte en annexe qui présente la délimitation des unités d'aménagement qui sera en vigueur à partir du 1er avril 2018.*

#### 5.1.4 WOODLAND CARIBOU

##### A) PROTECTION OF CRITICAL CORE AREAS FOR WOODLAND CARIBOU IN EYYOU ISTCHEE

Res. 15-16:16, adopted at December 2-3, 2015 meeting, recommending moratorium on all industrial activities until adequate long-term management plan is in place. Sent to Minister on January 11. Reminder sent to Minister on March 16. MFFP letter received (IN 16-08-16a) without response to recommendation. HFTCC letter sent (OUT 16-10-25a), reminding obligation to respond to recommendation. MFFP A/R email. Awaiting response.

#### Mai 2017

Gouvernement du Québec Décret 473-2017, 10 mai 2017 Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) Aménagement durable des forêts du domaine de l'État. Extraits :

59. Dans l'aire d'application du Plan de rétablissement du caribou forestier issu d'un programme visé au paragraphe 2 de l'article 7 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (chapitre E-12.01), aucune activité d'aménagement forestier ne peut s'effectuer sur un territoire de 4 ha ou plus d'un seul tenant de type écologique LA1 ou RE1 ou reconnu comme un dénudé sec avec lichen. Ce plan est accessible sur le site Internet du ministère au sein duquel le ministre responsable de l'application de ce plan exerce ses fonctions. Toutefois, une activité d'aménagement forestier peut y être effectuée si elle est autorisée dans le cadre d'une activité ou d'un projet ayant fait l'objet d'un certificat d'autorisation délivré à la suite d'une décision de l'autorité concernée prise en vertu de l'article 31.5, 164 ou 201 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) ou si elle est autorisée par le ministre dans le cadre de l'application de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) après consultation du ministre responsable de l'application de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1). Le présent article ne s'applique pas à celui qui, conformément à l'article 41 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, a été autorisé par le ministre à construire ou à améliorer un chemin dans un peuplement forestier visé au premier alinéa du présent article, ni à celui qui a obtenu une telle autorisation par un permis d'intervention ou par un contrat ou une entente conclu en vertu de cette loi. 60. Dans l'aire d'application du Plan de rétablissement du caribou forestier, les chemins de classe hors norme, 1 et 2, dont les caractéristiques sont définies à l'annexe 4, doivent se trouver à au moins 1 km de la limite des massifs forestiers de protection du caribou des bois, écotype forestier, qui sont indiqués dans les couches d'informations numériques servant à la planification forestière. 61. Dans l'aire d'application du Plan de rétablissement du caribou forestier, des chemins construits dans une agglomération de coupes de 100 km<sup>2</sup> ou plus destinée à devenir un massif forestier de protection du caribou des bois, écotype forestier, doivent être fermés et remis en production à la fin des activités d'aménagement forestier. La fermeture et la remise en production des chemins doivent contribuer à ce que les agglomérations de coupes atteignent les exigences requises pour devenir des massifs forestiers de protection du caribou afin de prendre la relève de ceux-ci dès qu'ils seront coupés. Le plan d'aménagement forestier intégré doit indiquer ces chemins, préciser les moyens qui seront utilisés pour leur fermeture et leur remise en production et faire état de la procédure à suivre.

### **5.1.3 WOODLAND CARIBOU**

#### **A) PROTECTION OF CRITICAL CORE AREAS FOR WOODLAND CARIBOU IN EYYOU ISTCHEE**

Res. 15-16:16, adopted at December 2-3, 2015 meeting, recommending moratorium on all industrial activities until adequate long-term management plan is in place. Sent to Minister MFFP on January 11, 2016. Reminder sent to Minister on March 16, 2016. MFFP letter received (IN 16-08-16a) without response to recommendation. HFTCC letter sent (OUT 16-10-25a), reminding obligation to respond to recommendation. MFFP A/R email. Awaiting response. The Secretary was instructed to send another reminder.

#### **B) QUÉBEC GOVERNMENT'S ACTION PLAN FOR WOODLAND CARIBOU HABITAT MANAGEMENT**

The following update was given by Francis Forcier and Hugo Jacqmain.

Francis Forcier said the action plan's approach would be to focus its main efforts in the areas where the chances of success in restoring the habitat was greater. Quebec is currently evaluating what actions to undertake and where. There were two phases in the strategy, the first being immediate actions and the second phase, informed by studies and analyses, is to develop a strong long-term strategy. 95% of first phase actions were now completed.

In October 2016, we looked at the northern commercial forestry limit, concentrating on the western, central and eastern portions of the limit. We kept the same limit on the western portion. There were some social and economic considerations for the central portion. Along the eastern portion, in the central part of the Basse Côte Nord, the responsible committee found that there was some forest that could be managed there, but being very far from saw mills, there would be no intervention there. Under the new limit, the Cree area would have 65% woodland habitat, and 35% managed lands.

The main immediate action in the Northern Quebec region is the creation of the Broadback Protected Area (9,000 km<sup>2</sup>). An immense space for caribou would also be created where forestry planning would be adapted to take woodland caribou habitat into account. In the Lac-St-Jean region, under the long-term strategy, the old-growth forest would be re-examined and a decision made whether or not to preserve the caribou habitat in that area. In the White Mountains sector, which had a good population density, Quebec proposed the creation of a large protected area (over 10,000 km<sup>2</sup>). The MERN and MFFP had now reached a consensus regarding this area and an announcement is expected. For the Côte-Nord, dismantling or restoring forestry roads, which were a main disturbance feature for caribou, would be tried. A space for caribou would also be created in the interior part of the region with a committee was currently examining this project.

Phase 2 would focus on economic consequences and a long-term strategy. Many meetings were planned with stakeholders and partners, with nearly 40 people sitting at that table, including First Nations, unions, industry and municipalities.

Hugo Jacqmain said that for Phase 2, the MFFP would put in place an internal government structure to work on the file. At the plan's conclusion there would be a global strategy for

woodland caribou habitat management. Different committees were looking at habitat management modalities, evaluating different alternatives to provide sources of wood allocation, an inventory of woodland caribou and the protection of caribou. The habitat management committee had produced much material and intended to present it to the 40-person Table des partenaires at a meeting scheduled for the end of this month. The committee had received \$7 million from the Treasury Board for inventories over three years. It planned to do much work in the Saguenay-Lac-St-Jean and North Shore areas where some parts lacked data. It aimed to have a global inventory strategy by this Christmas.

The Secretary asked for a written version of this update and new actions being taken.

Hugo Jacqmain replied that for now the Minister was using the Table des partenaires as the sole forum to discuss the orientations to be put in place.

Adamie Delisle Alaku regretted the HFTCC not being more fully consulted on any concrete actions or steps. The HFTCC needed better coordination and information. The Table des partenaires had a whole array of issues to tackle beyond wildlife, while the HFTCC is the body mandated to deal with caribou in the Territory. Resource development would always be a pressure, but woodland caribou had been endangered for a decade or so now and actions were long overdue.

Elizabeth Harvey said the Table des partenaires was only mandated for woodland caribou.

Natalie D'Astous expressed the wish to receive a powerpoint or other document to be able to follow all the details just presented.

Hugo Jacqmain pointed out that the Grand Council of the Crees is represented at the Table des partenaires. A meeting had been held in late May, which Aurélie Bourbeau-Lemieux had attended. Alan Penn said he had spoken to Aurélie about this, and gotten a similar update from her. For the HFTCC, there were methodological issues about the population survival of these small herds that should be discussed. The Crees needed to be aware of the influences of mortality, including hunting mortality on the three herds (Nottaway, Assinica and Témiscamie) in their area.

Hugo Jacqmain said that much biological information was available on Northern Quebec which has been shared with the Cree. For the next two years, MFFP's committees aimed to obtain data on the state of population dynamics across the province.

Hugo Jacqmain or Francis Forcier were requested to give a presentation at the September meeting.

### **c) WOODLAND CARIBOU WORK**

Summary of work carried out in February, 2017, presented by Guillaume Szor.

Slide 1 A brief summary update. Some work done in February 2017 on all three herds.

Slide 2 The collars are good for 4-5 years; they are replaced periodically to have long term monitoring of individuals. The recruitment estimate is an important parameter which affords a snapshot of the herd's health.

- Slide 3 The last estimate of the Nottaway, done in 2016, was 308; almost two thirds of that population was classified. The yellow line indicates the minimum threshold for the herd to remain sustainable, just about 30 calves per 100 females, otherwise the herd is thought to be declining. For the Nottaway, we have stable data showing that we are just under that threshold, indicating a slight decline of that herd.
- Slide 4 Assinica . The largest herd in Northern Quebec, estimated at around 580 in 2013. Again, two thirds of the population was classified. The calf ratio is 41.3, the population trend has been climbing in terms of recruitment. Still not clear why, given forestry and fires in that landscape, but it seems to have been healthy anyway over the last few years.
- Slide 5 In green you see the protected areas. Darker green is the precautionary approach put in place by MFFP in 2013, no forestry is authorised there. These are areas where there is limited disturbance, the animals seem to be staying in those areas, which likely explains why they are doing alright. Much research with universities has been conducted in the last few years. Alan Penn had mentioned that it would be good to have a complete portrait of what we know and do not know. He proposed to undertake such a project as appropriate.

Alan Penn said he would like to revisit the data and any insights that Guillaume could offer.

Guillaume Szor said the collaring program was such that the animals could be followed over several years. When one died, the team tried to go see what the cause of death was, whether predation or hunting, although there is not always a conclusive answer. Since April 2016 and the present day, out of 7 caribou deaths across the 3 herds, 2 were due to predation, 3 to subsistence harvesting, and the cause was unknown in 2 cases. This small sample gave an idea of the different pressures the herds were under. He offered to prepare more details on those numbers for the next meeting.

In response to a question from Alan Penn, Guillaume Szor said there was indirect interaction between moose and caribou through predation. More moose allowed wolves and bears to avoid putting extra pressure on caribou. Landscape disturbances influenced this interaction.

Alan Penn asked whether the adjustment of the caribou's range due to cuts caused the caribou to avoid the moose?

Guillaume Szor said he had not looked at moose vs caribou movement, but said the caribou definitely avoided forestry and road disturbances.

- Slide 6 No full survey of this herd had as yet been carried out. It was hoped to conduct one next year in collaboration with the Lac Saint region where it overlapped. The calf ratio was 25, the herd was believed therefore to be in a declining trend. Two thresholds were indicated for that herd, the red line showed one that was higher than the general one for Northern Quebec. Based on the available data, the herd is currently declining.

Alan Penn asked Guillaume Szor to comment on the contrast between the Assinica and Temiscamie herds and their relative strength and vulnerability given the relative isolation of the Temiscamie herd.

Guillaume Szor said it was surprising. The decline trend had been noted since 2010 or so, with an increase recently. One hypothesis is this might be due to the fact that they were in an undisturbed area of the park.

Guillaume Szor said the whole area had been covered and the collars provided a representative sample. He was confident the reported results were representative.

## 5-6 décembre 2017 (draft minutes)

### 4.1.3 WOODLAND CARIBOU

#### A) WOODLAND CARIBOU WORK

GSZ There is planned work in March April 2018. We plan to deploy some new collars (6) in the Detour herd which cross the Ontario border, southwest of Nottaway herd, until now most work has been done by Ontario govt, about 70% on Ontario side.. We want to use that info to look at forestry mgmt plans in that area.

NS We were informed that there are works going on with respect to provincial action plan, but we havent received any news on this. I request an update on how the action plan is being implemented in the Territory.

GSZ The Chibougamau office is involved and the Cree entities will be involved of course. HJ or FF could give more info on that.

NS When can we expect some new or for discussions to start?

GSZ Should be soon, still evaluating option internally at MFFP for the Territory. I believe that plan is to have the Cree involved very soon. Should be some more info after Christmas.

#### 4.1.3B)

CP We hope to finish the action plan by Christmas, I believe we have received all the comments from the Quebec jurisdiction.

NDA How will the Nation Aboriginal Committee will work? It looks big and complicated.

CP The role of those committees is not clear to me right now. We asked them how we can better consult all Aboriginal communities. It's more about our processes and how to improve the role and input of Aboriginal communities, less on the more technical aspects of the action plan.

NDA That will differ from region to region.

CP I understand that, we are very flexible with how we work with Aboriginal groups and communities. The main comments we receive in this regard is that they want to be well involved and be able to be involved in an ongoing way, have ongoing forums to communicate more regularly over the life of the plan, better exchange information between all the responsible players.

#### 4.1.3D) PROVINCIAL ACTION PLAN (DISCUSSED EARLIER UNDER A)

NS Just to say we will be part of a new Aboriginal Partners Table. The first partners table of partners seemed to be more of an information exchange table, there were concerns expressed that there should be a specific aboriginal table as well as having the plan integrate more

traditional knowledge, also to have a larger role in the preparation of the plan, we hope to have a more decisional role of this table given the Aboriginal rights and interests. That table first meets Dec. 18. Another issue was that the govt is more focused on commercial forest habitat, we believe that should apply to entire range of woodland caribou. The Minister has listened to the Aboriginal nations so far which is good.

NDA One reason for wanting our own table was because it was awkward to be at a table with Industry, unions and municipalities.

NS Yes, our status is different. That was one of our concerns. To be decided is if we still attend the other table meetings.

## 27-28 février 2018 (draft minutes)

### 4.1.1B)

HJ and Frederic Bujold (presentation)

Slide 1 cover

Slide 2

Slide 3

Slide 4 MAP of disturbance areas (red is permanent disturbance)

HJ Action plan targets south of the northern boundary to ensure adequate efforts. The main disturbance is roads and other infrastructure, those are permanent compared to temporary ones like forestry itself or forest fires.

Slide 5

HJ It would be impossible to reestablish habitat where there is extensive permanent disturbance. We focus efforts where we have best chances of success.

Slide 6

HJ The premise is to prohibit forestry in certain areas and adapt forestry practices to protect habitat. We believe we can maintain woodland caribou habitat while carrying out forestry management.

Slide 7

HJ Phase 1 of action plan is almost complete, we put in place a new northern limit. Will be enforced in March 2018. In the Paix des Braves territory that borders the northern boundary, the boundary did not change there. Also through Baril Moses agreement, we establish Broadback protected area, targeting woodland caribou mainly, as well as in the White Mountains, not being around 10 000 km<sup>2</sup>.

SO How were those areas selected for protection?

HJ For Broadback, was done through discussions with Crees. For the other one, Manicougan, we targeted areas seen as best habitat for caribou, that one was recommended by recovery team. For the Manicougan area, part of it there are still mining claims, it was decided to maintain the claims, allow them to do their explorations and if they find nothing, the claims will not be renewed.

Slide 8

HJ We have done some field tests of dismantling 100 km of old forestry roads to document cost and feasibility with a goal to restore habitat for the future. Basically to reduce permanent impact of roads.

Slide 9

HJ For future, we want to develop permanent network of access roads and then distribute wood harvesting and access roads in a way to limit temporary disturbance to habitat, to control disturbance thresholds more closely.

Slide 10

HJ We are currently studying possible large suitable areas to apply new threshold control mechanisms.

Slide 11

HJ For residual zones, we want to restore disturbed habitat to respect the threshold rates established by the federal government.

Slide 12 MAP residual habitat areas

NS When you talk about active restoration efforts, I see those proposed areas are outside the Cree Territory.

HJ In the Paix des Braves area, the situation is not as severe as those targeted in the map (residual habitat areas). This could eventually be applied in Cree area. Note also that removing roads is touchy, people like to use them afterwards so the pilot project was in an area where there were no cabins.

NS In the Cree territory, we should consider that there is a higher chance of success in terms of restoration. I would like discussion so that to happen.

HJ I would say that Quebec is open to that. The Paix des Braves territory, we have particular forestry regime agreed upon, the only place in Quebec where we need to have agreement with Cree before changing it. I know that Quebec and the Cree will have some discussions soon.

Slide 13 (I think) Monitoring strategy

HJ We did get 5 million for 3 years of monitoring work, collaring continuing this winter. Will also do inventory north of the commercial limit to verify the numbers there. This will inform our efforts to make sure they are likely to succeed.

Slide 14 MAP monitoring strategy.

NDA Do you know where to go for that survey work north of the limit? There are people who could help identify areas to visit.

HJ We have a table with partners, including with Aboriginal communities and we would like to use those forums to help that.

NDA You will need to do that effectively to make sure the work is successful and efficient.

NS Woodland caribou inventories are very costly and collaboration can help limit costs.



BATHROMM SEE JB NOTES

WORK WITH FEDERAL GOVT

HJ We have been told that the upcoming protection range report will be very critical. And we are of course waiting to see if the federal govt issues a protection order or not.

NDA On the premise that woodland caribou can persist in foresty managed areas, what happens if you realize that is not true? What is the plan if that premise does not hold, what will Quebec do?

HJ We base ourselves on all the data the federal govt has accumulated and their recommended disturbance threshold, which says that a certain level can be tolerated. We also accept that all of Quebec and Canada can not be turned into protected area.

SO Under the Quebec species at risk listing, is there an allowance for subsistence harvest?

HJ Right now, no.

NS In JBNQA territory, it is allowed.

HJ I would say there are differing interpretations on that issue.

**4-5 juillet 2018 (draft minutes)**

#### **4 WILDLIFE**

##### **4.1 TERRESTRIAL WILDLIFE**

##### **4.1.1 WOODLAND CARIBOU**

##### **A) WOODLAND CARIBOU WORK**

March 2018 fieldwork results.

Vincent Brodeur, MFFP, joined the meeting by phone to give the following presentation (PDF) on behalf of Guillaume Szor.

*Résultats des travaux de terrain - mars 2018  
Guillaume Szor, biologiste  
Direction de la gestion de la faune Nord-du-Québec  
MFFP*

Slide 1 Cover

Slide 2 Map

Vincent Brodeur said the map indicates the distribution areas of the three herds and where the classification work took place.

### Slide 3 Classification results (Assinica, Nottaway, Detour herds)

Vincent Brodeur said that the MFFP has decided to begin telemetric monitoring of the Detour herd. Males are now included in collaring and the sample size has increased to see if anything has been missed biologically.

### Slide 4 Population Assinica

Vincent Brodeur said the recruitment trend had been slowly increasing with a sharp decline observed for this past year. Strong female and calf survival generally indicate an increase in population size. The data indicates that the herd is on the threshold of an increasing trend. A greater sample size of about 40 collars would provide a better confidence interval.

### Slide 5 Population Nottaway

Vincent Brodeur said there is little historical information on this herd, but the sample size and number of collars is now much greater. The data indicates the herd is on the threshold of an increasing trend, being just below for recruitment.

In response to a question about mortalities of collared animals from Stas Olpinski, Vincent Brodeur said it is generally difficult to discern the cause of mortality. This would require expensive helicopter charters and a lack of snow cover. Efforts are made nonetheless.

### Slide 6 Detour population

Vincent Brodeur said very few animals were found and less and less have been found over the years. Calves are likely located on the Ontario side. Observations have shown moose moving into logged areas, with caribou moving northward.

In response to a question from Nadia Saganash, Vincent Brodeur said there have been a few observations of white tail deer in the southern portion of the region. No investments in investigating the presence of deer have been made as there does not appear to be any cause for concern, for now. Northern Québec is very far from the threat of chronic wasting disease. There is monitoring of the disease carried out along the US and Ontario borders.

In response to a question from Nadia Saganash, Vincent Brodeur said a larger survey is planned for the Temiscamie herd, extending all the way to the lac Saint-Jean and Côte-Nord regions. It was found that the herd is dispersed far beyond the Northern Québec region.

## **c) FEDERAL ACTION PLAN**

Joining the meeting by phone, Cédric Paitre provided an update regarding federal activities for woodland caribou recovery. The final version of the action plan was published in February 2018. A national caribou knowledge consortium was created to coordinate with wildlife management boards and indigenous groups. ECCC will eventually provide a report on recovery actions taken across Canada. ECCC is in communication with Quebec with how the provincial action plan will tackle gaps in habitat protection.

Nadia Saganash asked at what point ECCC would issue an order to oblige jurisdictions to protect habitat. How many assessments does ECCC need to do that?

Cédric Paitre said there is no specific framework or timeline for the issuance of a protection order. ECCC is currently in discussions with jurisdictions with regards to how their respective action plans provide habitat protection. Provincial and territorial jurisdictions are afforded a chance to provide protection, being the responsible managers who are best placed to do so.

Nadia Saganash said assessments of the populations, habitat and actions seem to go on forever with no order issued to protect habitat. The HFTCC has a responsibility to protect the species under the HFTC Regime. The fact that the HFTCC is not involved in Federal/Provincial discussions is a concern.

Cédric Paitre said ECCC is open to receiving comments and perhaps having a formal meeting on the subject with the HFTCC or the CNG.

#### **D) FEDERAL PROTECTION ORDER: CONSULTATION**

Letter from ECCC (IN 18-05-22b), requesting comments on proposed protection order for federal lands in Territory.

Cédric Paitre said comments could be received until August 2018.

Nadia Saganash said there are not any real concerns given the small size of the two properties located in the Territory.

**25-26 septembre 2018 (draft minutes)**

#### **4 WILDLIFE**

##### **4.1 TERRESTRIAL WILDLIFE**

###### **4.1.1 WOODLAND CARIBOU**

###### **A) FEDERAL ACTION PLAN**

Cédric Paitre said an updated 6-month report on habitat protection will soon be published. Many Aboriginal groups from across Canada will also be present at the upcoming North American Caribou Workshop in Ottawa to discuss woodland caribou.

Nadia Saganash asked what the federal government will do about the shortcomings of Quebec's protection measures.

Cédric Paitre said discussions are ongoing with the MFFP. As with other jurisdictions, we are seeking an agreement with the province. The provincial action plan is the kind of activity that ECCC evaluates in terms of protection of critical habitat. The Cree and the HFTCC are also involved in Quebec's action plan.

Nadia Saganash suggested that it would be important to have Aboriginal entities and the HFTCC involved in the federal/provincial discussions. She also asked if there was any update on the National Boreal Caribou Knowledge Consortium.

Cédric Paitre said such involvement is foreseen by the federal government but it is still at an early stage. He undertook to discuss Nadia's comments with the MFFP and to seek information on the work of the National Boreal Caribou Knowledge Consortium.

#### **B) WINTER 2019 PLANNED FIELDWORK**

This item tabled by the Quebec party.

*Woodland caribou population monitoring  
Winter 2018/2019  
Guillaume Szor, biologiste  
Direction de la gestion de la faune Nord-du-Québec  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs*

Guillaume Szor said there are four major herds in the Territory. The work planned for this winter will focus on the Temiscamie herd, with a range of about 60 000 km<sup>2</sup>. This work will be carried out with Saguenay-Lac Saint Jean team as the herd cross that administrative boundary. There will be room for a Cree participant. The work will be carried out over 15-20 days, beginning in February. The objective is to ensure that there are fifteen females and five males collared in each herd.

In response to a question from Natalie D'Astous regarding survey work done in the Côte-Nord region, Elizabeth Harvey undertook to coordinate an update on this work.

**4-5 décembre 2018** (draft minutes)

#### **4.2 TERRESTRIAL WILDLIFE**

##### **4.2.1 WOODLAND CARIBOU: FEDERAL ACTION PLAN**

Cédric Paitre said an update on the national boreal caribou knowledge consortium will be given at the next meeting. The Cree or Naskapi are welcomed to participate in the consortium, which has largely collaborated with AFN thus far. Funding for participation should be announced in the coming months.

Continuing on the status of the action plan, a forthcoming ministerial order under Section 58 of SARA will address protection measures for the species on federal lands. Discussions with Québec are ongoing and are working towards an agreement on long-term recovery planning based on Québec's action plan and the federal recovery strategy. Such an agreement will respect an existing bilateral agreement on species at risk.

Nadia Saganash asked how provincial-federal discussions can go forward while Québec has yet to finish discussions with the Cree regarding the action plan. What Québec is proposing so far is insufficient for the Cree. The Cree will be working on solutions for protections at the local herd range scale and using traditional knowledge.

Cédric Paitre said all interested Aboriginal groups will of course be involved. Current discussions are focused on the main principles of an agreement to address the protection of habitat,

population monitoring, knowledge acquisition, industry practices and stakeholder participation, including Aboriginal groups. The federal role is mainly to provide funding for recovery strategies and ensuring Aboriginal participation.

## 4-5 septembre 2019 (draft minutes)

### 3.2.1

NS Meeting was held end of May, with 5 concerned Cree communities. We had an excellent turnout and interest, had presenters from MFFP to discuss the Quebec strategy and the Cree-Quebec committee looking at adapting it for Cree territory. The report is being drafted. Some of the concerns were the large cutting areas proposed under the Quebec strategy, the size was of concern. Good feedback on Quebec's work on road rehabilitation. The Cree trappers wanted to work on sort of middle ground on what Quebec is proposing regarding forestry modalities. We'll be responding to MFFP and the woodland caribou strategy based on this report.

IV The work we've been doing has been ongoing for nearly two years. There was a technical committee where Quebec reps met with us to go over the objectives of the woodland caribou strategy, following a tour the minister did after the April announcement. There has been some reaction from the Cree on the strategy. There has been some reaction to the overall strategy, we have an agreement in place in respect to forestry and we see the Quebec proposal as a step away from the modalities in the Paix des Barres. If there is to be any adjustment to that agreement, the Cree party must agree to it and we are not there yet. We also need to present the report to Cree leadership to see how they wish to proceed.

### 3.2.2

CP To keep HFTCC updated on discussions with MFFP and federal govt on the agreement we are working on regarding SARA status. The ECCC will fund some portions of the Quebec strategy, focusing on protection activities, habitat works such as restoration, and funding for indigenous involvement in the strategy. Hope to conclude this agreement soon. The agreement is for four years and will be flexible, adaptable in the future.

### 3.2.3

Sandra Heppell, MFFP, biologist wildlife management north shore region

Tabled powerpoint presentation

Slide 1 cover slide

SH This focuses only on the woodland type caribou.

Slide 2

SH As you know, the govt announced in 2016 a stewardship plan for new forest management style in caribou habitat, the govt wish to protect woodland caribou habitat where the chances of success are the greatest, attention will be paid to survey work with resources made available. In 2017 a new monitoring program was announced for monitoring, including surveys.

Slide 3 (INSERT OBJECTIVES & METHODS IN TO MINUTES)

Slide 4 May – active collars INSERT THE INCREASE IN COLLARS IN COTE NORD

Slide 5 – Aerial surveys

SH Survey in canipisacau was carried out in 2018 when there was lack of available information. Last winter we surveyed lower north shore region, at extreme east of woodland caribou range. In winter 2020, we will survey manicougan area.

Slide 6 INSERT INFO ON CANIPISCAU AREA

Slide 7 INSERT OBJECTIVES AS IF SHE SAID IT

Slide 8 INSERT TEXT

Slide 9 DON'T INSERT TEXT

Slide 10 DON'T INSERT TEXT

Slide 11 DON'T INSERT TEXT

Slide 12 INSERT SURVEY RESULTS

SH This sex ratio is close to the usual observations for other area of Quebec. The calf ratio to females is considered to be somewhat low. Normally, you want to see 15% for a stable population.

Slide 13 INSERT TEXT ABOUT DISPERSION

SH This reinforces the current boundary understood by Quebec for their range.

Slide 14 INSERT TEXT ABOUT ESTIMATE AND OBSERVED CARIBOU

Slide 15 INSERT TEXT

Slide 16 DON'T INSERT

SH Their distribution has been shown to be much larger than the survey area we used, occupying areas to the west.

Slide 17 CONCLUSIONS INSERT TEXT

SH We would like to see if they are a distinct population or connected to neighbouring ones.

Slide 18 INSERT NEXT PLANS

NS were Cree or Naskapi involved in the planning of this survey?

SH No there were no Naskapi in the survey. It is something we need to work on in the future.

NS It also concerns the Cree territory. There should have been attempts to involve Cree people.

SH It is something to be improved. I will inform my authorities of the need to contact the Cree and Naskapi.

IV Did you attempt to include any traditional knowledge in this exercise?

SH No, we did not. I was not as aware of this factor, it is a new area for me to do work.

IV It is all provincial government, your colleagues in the MFFP know about us and our wishes.

NS This is JBNQA territory, the Quebec party should have been aware of this work and the need to reach out to the Cree and Naskapi.

SH The survey work is organized by a provincial level group looking at woodland caribou, there is collaborative planning across the province.

MG Was it ever mentioned at the group that First Nations should be implicated?

SH I know for Cote Nord my region there is a big need to improve that, we are not as experienced in such collaborations.

NS I am upset about this. We are engaging with the Minister for the recovery strategy and habitat management, we are trying to help that work with local trappers, we are open to find solutions. But when we ask for very simple actions to include Native participants, it is not done, we are ignored. This makes it very hard for us to sell Quebec proposals to our people. Adapting the Paix des Braves for woodland caribou is a huge issue for us.

EH I acknowledge there was a lapse with the Cote Nord, in Nord du Quebec we are now good at collaborating. We understand the problem.

MG Would be important for Quebec to communicate internally that they need to work with Cree in Cote Nord region, which is also JBNQA. I think this project might have had better results if that had been done.

NS When you come into Cree Territory to survey, you need to contact us. Another issue, the conclusion that the Northern boundary of their range doesn't because it has no consideration of Cree knowledge at all. There could have been many factors involved behind your observation that you have no idea about.

NDA I was aware of the work on Cote Nord, I saw the general results at a meeting. That is why I asked for this presentation. I knew that you weren't aware of the need to consult the HFTCC with this. You are now open to collaborate with naskapi and Cree?

SH Yes, of course. We lack experience for working in this area.

NDA On slide 16, the map , you think there is some reason they seem to stop at labrdor border?

SH There is caribou on the other side of the border, I would assume.

NDA Any collaboration with lbdr ? I would recommend you do that.

SH I do talk to reps there and have seen some survey reports.

NDA This is an area that does not have a lot of disturbance, but that could change. Important to gather more data like this survey. We are interested in this work and want to participate.

SO The Inuit support the Cree and Naskapi comments.

## 27-28 novembre 2019 (draft minutes)

### 3.1.4 MOOSE MANAGEMENT PLAN AND AERIAL POPULATION SURVEY

Update requested by Cree party.

NS The Cree have a concern about moose pop in Territory and fact the mgmt plan expired this year. Last population survey in Zone 17 was in 2009, ten years ago. In Zone 22, last aerial survey was in 1991. We've been having more and more discussion on moose for the Cree and especially in relation to woodland caribou and actions relating to that. Because of Paix des Braves we have forestry management practices that may be changed because of woodland caribou action plan. This is mainly changes possible to cut blocks which under the Paix des Braves foresees much smaller mosaic cuts. So we are concerned about impacts on moose. Also, the objective of controlling moose populations by alternating sex by season or reducing permits. All this is happening in the absence of good accurate numbers and research. Quebec has position that since sport hunting of moose in Territory is less popular than other area so there is less funding dedicated to moose surveys there. We would like to discuss possibility of doing an aerial survey.

MG When I travel to all the communities, I get a lot of feedback from the communities which include significant hunting pressure in Zone 22 and less animals being found. They also want an aerial survey to properly assess the population to make sure the GLH is being met. One other comment was that the sport period was too long. There could impact on hunting success. Just south of the Territory, the Algonquin have been protesting over sport hunting. What kind of measures can we have from Quebec to address all this?

EH This year we want to do a survey in one 17 and part of Zone 22. We did not receive funding. We are looking for other sources of funding internally. The next mgmt plan will be in place in 2021, with consultation heaping over the next two years. This could be opportunity to pass on the requests and seek funding. It has been a long time my department has been asking to carry out a survey.

### MISSED DISCUSSIONS

FT I hear the comments here and I respect them. The CTA is being pressured to make a mgmt plan and do something about the harvest. Especially in peak time of September October and March. Easier for hunter to get a moose in March at high snow point when the animal can't move around as easily. In terms of possibly establishing harvest quotas or numbers for my hunters, I would first



need to have good research and data. So the whole idea is on the back burner for the CTA at the moment.

EH I agree we really need new data.

NDA In Caniapiscou area there is moose. I don't think there is survey work done there, which is another admin region Cote Nord. If they are looking into woodland caribou there, they should also look at moose density.

MG In Cree areas up north, people are hunting moose where they have never hunted them before. There is definitely changes going on.

ADA We have seen tracks in Nunavik, also lots of beaver, black bear, different insects, new shrubs, new birds.

Members look at Res. 15-16:08 mid plan and letter OUT 15-05-06c and recommendation in it.

NS Another concern is WSI used to have stricter hunting, with no hunting in one part, which is now reopened to sport hunting since the WSI was abolished in 2017.

FT Quebec makes the mgmt plan by Zone, for Cree area is Zones 17 and 22. Would Quebec recognize or accept an Eeyou Istchee mgmt plan?

## Novembre 2019 (draft minutes)

### ENTENTE CONCERNANT UNE NOUVELLE RELATION ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET LES CRIS DU QUÉBEC: AMENDEMENT N° 6

3.10 Territoires d'intérêt particulier pour les Cris - Conservation de territoires forestiers d'intérêt faunique pour les Cris 3.10.1 Des modalités d'intervention particulières sont appliquées pour maintenir ou améliorer l'habitat d'espèces fauniques très importantes (orignal, martre, castor, lièvre, poisson, caribou, perdrix) et des portions de chaque terrain de trappage bénéficient d'une protection particulière pour améliorer le niveau d'harmonisation entre les activités d'aménagement forestier et les activités traditionnelles, incluant les activités de chasse, de pêche et de trappage.

## 12-13 mars 2020 (draft minutes)

### 3.1.6 WOODLAND CARIBOU: FIELDWORK

Guillaume Szor provided a short summary of work carried out in the last few weeks. A large survey had been planned from north of Nemaska all the way up to the La Grande reservoirs and then from James Bay west to the Côte Nord border. We flew large areas, based on identified habitat quality areas, being either high, medium or low-quality habitat. We had 21 observers across 4 planes, 9 people from CNG and Cree communities. Overall, there was a low abundance of caribou, though we still have to go over the data. There was a marked difference between the eastern area

near the Caniapiscau reservoir, with more being present there than in western areas. This seems to represent what was expected, as there are more burned areas in the western portions. The density does appear to be very low compared to southern areas. This data will be analyzed and a report will be produced. We deployed 23 collars during this work. We did visit collared animals to get idea of recruitment this past year. One observation to share, we found two signs of caribou being chased by ski doo and harvested. We found at least 3 harvested near Mistissini.

Nadia Saganash said this study will help in filling in the data gap on the presence of caribou above the commercial forestry limit. Quebec was previously focused on areas south of the limit.

## 23 octobre 2020 (draft minutes)

### 4 PROTECTED AREA PLANNING IN EYYOU ISTCHEE JAMES BAY

Tabled by the Cree party. CNG/MELCC presentation on protected area planning in Eeyou Istchee James Bay. Presentation given by Mélanie Chabot, MELCC.

The following presentation was tabled:

*Protected area planning in Eeyou Istchee James Bay  
HFTCC Meeting  
October 23<sup>rd</sup> 2020  
(PDF, 18 slides)*

Mélanie Chabot began the presentation. She asked that the parties not distribute or share the presentation as the proposals were still the subject of discussion. The objectives for 2020 are to meet Quebec's international commitment to protect at least 17% of its territory, to meet the 20% Plan Nord territory target and to protect 20% of Eeyou Istchee James Bay. The government analysis of the Cree proposals has been ongoing since 2019. The Cree community proposals make up a total area of 60 000 km<sup>2</sup>. The CNG further recommended a 10 000 km<sup>2</sup> area for woodland caribou. The final selection criteria included areas being within the Cree proposals, having strong ecological potential and consideration of economic potential, such as mining or forestry. The signing of the Grande Alliance agreement in February 2020 was an unexpected development which was incorporated into the work. It led to an adjustment of the identified areas, focusing on wildlife habitat connectivity, especially for caribou. There are also four new conservation cores in underrepresented areas and improvement of the configuration and connectivity of existing protected areas. Additionally, there will be two protected areas on Eastmain traplines as there were none previously for that community. This coming December, Quebec will officially reserve these areas for protection from any activities and the final legal designation process will begin. The HFTCC will be consulted on the final limits of the areas and an accompanying conservation plan. There remains a lot of work to do, including the environmental assessment process.

In response to question from Mylène Larivière, Mélanie Chabot undertook to inform her if any of the proposals fell on Category II lands.

Mylène Larivière said any Category II lands being designated would necessarily lead to land compensation considerations. In citing JBNQA sub-paragraph 24.4.27n), she pointed out that the

HFTCC can choose to provide comment and support the final plans, focusing on conservation concerns and issues touching the Hunting, Fishing and Trapping Regime.

**25-26 novembre 2020 (draft minutes)**

### **3.1.3 WOODLAND CARIBOU : WINTER 2020 AERIAL SURVEY**

Presentation tabled by the Quebec party (PDF, 10 slides, f & e):

*Aerial survey of woodland caribou in the James Bay, Rupert and La Grande sectors, in Nord-du-Québec, in winter 2020*

*Presented by Guillaume Szor*

*Direction de la gestion de la faune du Nord-du-Québec*

*Hunting, Fishing and Trapping Coordinating Committee*

*November 26<sup>th</sup>, 2020*

Guillaume began the presentation. A few surveys were conducted in this area since the 1950'S, but they often had a low sampling density and limited spatial coverage. Population abundance is generally higher in the eastern area (Bienville, Caniapiscou sectors). Migratory caribou expanded into these areas during the 1980s. Generally, we do not have a good picture of the abundance of woodland caribou in this region. With the migratory caribou decline, it is now fairly rare that they overlap with woodland caribou. This provides an opportunity to carry out a survey. The study area covered 144 700 km<sup>2</sup>. The landscape is variable throughout the area, including hilly terrain with spruce forest and lichen barrens in the east, undulating plains, numerous peatlands, less dense spruce forests and several recent burns. The survey used a landscape sampling approach, with stratification based on habitat quality and semi-random sampling. It is the largest woodland caribou survey area in Quebec. We tried to have a good sample of the different habitat types and areas. The survey occurred in two phases, firstly a systematic detection of track networks and animals and then a count and classification of detected animals.

Guillaume said the results found a total of 348 caribou observed in the eastern sector and 82 caribou in the western sector. The 430 observed caribou were found within 46 groups having an average of 9 individuals per group. 81% of the caribou were located in the eastern sector. There was a strong association with high quality landscapes and no significant difference between medium and low quality habitats. Migratory caribou were observed near the large reservoirs as well as on the islands off Wemindji. We calculated a population abundance estimate of approximately 798 caribou, with 632 in the eastern sector and 166 in the western sector. The classification work found 143 males, 204 females and 38.2 calves per 100 females, representing 18.4% of the population. The sex ratio is typical for woodland caribou, being 70.1 males per 100 females. The recruitment rate indicates a healthy population and potential for population growth, assuming an adult survival rate of at least 85%. Long-term monitoring would be necessary to confirm the demographic parameters of this group of caribou. There is a relatively low abundance of woodland caribou throughout the surveyed area. The majority of caribou are concentrated in the eastern. There is almost no caribou in the west, north of the 52<sup>nd</sup> parallel. In light of these conclusions, we may look at reviewing the current established northern boundary of their range.

Emily Sinave said it was a very interesting presentation. With regards to the groups that are closer to the range of neighbouring southern herds, she asked if Guillaume Szor would suggest identifying them as being the same herds or separate ones.

Guillaume Szor said we would need to see the future results of future collaring efforts. He offered a guess that these caribou originate from the southern herds that followed migratory caribou north and then remained there. He added that Quebec's woodland caribou strategy is looking at adapting the forestry regime and not possible impacts from mining activities on these northern populations. He further added that the MFFP will continue its annual work on the southern herds and may return to the northern herds in a few years for collaring work.

### 15-16 septembre 2021 (draft minutes)

Présentation sur le projet de parc national Nibiischii. On indique qu'il s'inscrit dans les objectifs de protection du caribou forestier.

### 1-2 décembre 2021 2021 (draft minutes)

#### **3.1.2 WOODLAND CARIBOU MONITORING : NORTHERN QUEBEC REGION**

GSZ Provide an update on our work planned as part of the provincial woodland caribou monitoring program. We have a general observation of a decline, but which is based on limited collaring sample data, so we are prudent in the numbers we come up with. We plan to work this February to survey the Nottaway distribution area and then classify and deploy some collars. Plan to have two observers from Waskaganish if health guidelines allow it. We will also continue our monitoring of the Assinica and Temiscamie herds, doing our usual classification and deploying a few collars in each population.

NS Expressed appreciation for the involvement of Cree observers.

#### **3.1.3 WOODLAND CARIBOU MONITORING : CÔTE-NORD REGION**

AB We did a complete aerial survey in 2018 and classification work in 2020. Since 2018, we marked 64 animals. We also collected weight and body length. No disease or parasites were found during these captures.

TS I get questions from tallymen and land users, what's the predation rate for wolf? We have noticed in our territory more wolf packs present.

AB I don't have the exact data right now, but I could follow-up. We tried to visit as many mortality sites as possible but we can't and it's difficult to get a good estimate of predation.

GSZ This kind of data was published recently in a lit review and report the MFFP produced.

TS Do you have a concern about wolves? The Cree are concerned about that and their impact on caribou. Do you have info on increased wolf populations?

AB We don't monitor them or have any info on their population trends.

GSZ The survival rate estimate we have no caribou is just over what we would consider stable. SO there is certainly an impact from predation on caribou. There is also of course some link with habitat changes.

NS Any info on overlap with migratory herds?

AB No, we flew over collared animals that have been identified as woodland.

AB For this coming winter, we plan to carry out fieldwork in March.

NDA I would appreciate an opportunity to have Naskapi, especially WPAs participate as observers.

AB I invite you to contact me to coordinate that.